

Le PAS-plus après trente-six mois :

Effets de l'ajout de services d'emploi sur les incitatifs financiers à l'emploi

Ying Lei

Charles Michalopoulos

**SRSA
SOCIÉTÉ
DE RECHERCHE
SOCIALE
APPLIQUÉE**

Juillet 2001

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1991 pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer selon des méthodes rigoureuses des programmes sociaux conçus pour assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de ces programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants eux-mêmes et de la société dans son ensemble. À cette fin, elle évalue les programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux à l'échelle à divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à grande échelle.

Autres rapports de la SRSA :

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance – mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts, Tod Mijanovich et David Long, décembre 1995.

La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir, Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon, décembre 1995.

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, David Card et Philip K. Robins, février 1996.

Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance – mise en œuvre, groupes de discussion et impacts des dix-huit premiers mois, mars 1996.

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance, David Card, Philip K. Robins et Winston Lin, août 1997.

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance, Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins, mars 1998.

Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett et Susanna Lui-Gurr, septembre 1998.

Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance, Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card, mai 1999.

Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu, Charles Michalopoulos, David Card, Lisa A. Gennetian, Kristen Harknett et Philip K. Robins, juin 2000.

Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents, Pamela Morris et Charles Michalopoulos, juin 2000.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 2001 Société de recherche sociale appliquée.

The English version of this report is available on request.

Table des matières

Tableaux et figures	iv
Préface	v
Remerciements	vii
Introduction	1
Sommaire des constatations	2
1 Caractéristiques du PAS-plus	3
L'incitatif financier	3
Les services	3
2 Conception de la recherche	5
La répartition au hasard	5
Évaluer l'incidence de la politique du PAS-plus	5
Déterminer si le PAS-plus a créé une différence statistiquement significative	6
3 Contexte économique et politique	9
4 Sources de données et échantillon du rapport	11
5 Recours aux services d'emploi du PAS-plus	15
6 Incidence sur l'emploi, les gains et les paiements de transfert	19
Réception du supplément	19
Emploi à plein temps	22
Incidence au chapitre de l'emploi	26
Gains	27
Paiements de transfert	27
7 Autres paiements de transfert, revenu du ménage et pauvreté	31
Conclusion	35
Annexe : Tableaux supplémentaires sur l'incidence	37
Bibliographie	45

Tableaux et figures

Tableau	Page
1 Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard	12
2 Participation aux activités du PAS-plus	17
3 Incidence sur l'emploi, les gains, les prestations d'aide au revenu/l'obtention du PAS et les paiements pour les années 1 à 3, ajustée par régression	25
4 Incidence du PAS-plus ajustée sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 36 mois	32
A.1 Incidence du PAS-plus non ajustée sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les paiements de transfert	38
A.2 Incidence du PAS-plus non ajustée sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 36 mois	39
A.3 Incidence du PAS-plus ajustée sur l'emploi et les gains, par trimestre	40
A.4 Incidence du PAS-plus ajustée sur l'aide au revenu et sur le versement du supplément et des paiements, par trimestre	42
Figure	Page
1 Pourcentage de membres du PAS-plus et du PAS recevant le supplément du PAS	21
2 Pourcentages mensuels d'emploi à plein temps des membres des groupes programme du PAS-plus, du PAS et du groupe témoin	23

Préface

Le présent rapport met à jour les constatations publiées dans l'étude de mai 1999 intitulée *Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? – Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*. Le Projet d'autosuffisance est une expérience aléatoire qui a pour objet de mettre à l'essai une stratégie afin de « rendre le travail payant » pour les chefs de famille monoparentale qui sont des assistés sociaux de longue date. La pierre angulaire du PAS est un généreux supplément financier s'ajoutant aux gains des travailleurs à faible revenu qui renoncent à l'aide sociale pour occuper un emploi à plein temps. L'un des volets de la présente étude – le PAS-plus – porte sur les effets propres à l'ajout de services d'emploi à l'incitatif financier.

Les résultats publiés précédemment s'appuyaient sur les faits observés au cours des 18 premiers mois suivant l'admissibilité des participantes au PAS. Nous disposons maintenant de données sur 18 mois de plus et les données de suivi à plus long terme indiquent que les répercussions du programme se font moins sentir après trois ans mais qu'elles demeurent importantes.

Comme en faisait état le rapport précédent, toutefois, la plupart des effets attribuables au PAS-plus résultent du supplément de revenu. L'ajout de services d'emploi n'a eu que des effets modestes sur l'emploi, les gains, le revenu et le recours à l'aide sociale. Après 36 mois, la comparaison des membres du groupe programme du PAS-plus et d'un groupe comparable à qui l'on a offert uniquement le supplément de revenu ne montre guère de différence dans les résultats sur le plan de l'emploi, à l'exception d'une légère réduction supplémentaire de la probabilité que ces personnes reçoivent l'aide au revenu et touchent un revenu légèrement plus élevé. Il semble également que l'effet propre aux services du PAS-plus se soit fait davantage sentir vers la fin de la période analysée dans le rapport. Il sera intéressant de voir si cette tendance se poursuit.

Le Projet d'autosuffisance est en réalité constitué de trois études connexes. Bien que les derniers chapitres de la saga du PAS restent encore à écrire, les résultats obtenus à l'heure actuelle se révèlent déjà fort précieux pour l'élaboration de la politique sociale au Canada.

John Greenwood
Directeur exécutif

Remerciements

Le présent rapport est le fruit de la collaboration de nombreuses personnes. Entre le début de l'évaluation du PAS, en 1992, et la publication du rapport actuel, nous avons mis en commun un large éventail d'expériences et de connaissances associées à des efforts énergiques.

Le PAS doit son existence au parrainage et au soutien de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui est à l'origine du programme. Nous tenons à remercier tout particulièrement Jean-Pierre Voyer et Allen Zeesman.

Richard Veevers, Ann Brown et de nombreux autres employés de Statistique Canada ont recueilli et traité les données tirées des questionnaires et des dossiers administratifs, qui nous étaient nécessaires pour produire le rapport. De nombreux employés de l'Aide au revenu du Nouveau-Brunswick nous ont été d'un grand secours, en particulier le personnel de Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick). Melony McGuire et Trudy Megeny de SHL Systemhouse Inc., en Nouvelle-Écosse, ont tenu à jour le Système d'information sur la gestion du programme, qui enregistre les paiements au titre du supplément et les chèques émis.

Toute notre reconnaissance va également à Shelly Price, Linda Nelson et leur équipe des Services à la famille de Saint John, Inc., au Nouveau-Brunswick, qui ont contribué à la conception des services du PAS-plus et en ont assuré l'application concrète ainsi que de ceux du PAS proprement dit.

Les excellents commentaires formulés par les nombreux réviseurs nous ont été extrêmement utiles. En qualité de directeur du projet, John Greenwood de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) nous a aidés à structurer le contenu du rapport. Saul Schwartz a également révisé minutieusement une version antérieure du rapport, tandis que Dan Doyle et Susanna Gurr nous ont fourni des renseignements cruciaux pour comprendre les données du PAS-plus. Gordon Berlin et Phil Robins de la MDRC ont aussi révisé une version antérieure et nous ont aidés à raffiner notre analyse et notre présentation.

Enfin, le rapport n'aurait pu voir le jour sans l'appui fort précieux de nombreux employés de la MDRC. Martey Dodoo s'est chargé de la création et de la gestion des fichiers de données, ainsi que de la programmation statistique, avec l'aide de Nkem Dike, qui a également coordonné la production du document, créé les tableaux et les figures et vérifié l'exactitude des pièces et du texte, avec l'assistance de Bryan Ricchetti et de Debbie Greenberger. Nina Gunzenhauser a révisé le rapport avec l'aide de Robert Weber, tandis que Stephanie Cowell s'est chargée du traitement de texte. Enfin, Brenda Heald, de la Société de recherche sociale appliquée, a supervisé la production finale du rapport.

Les auteurs

Introduction

Depuis le milieu des années 90, le nombre d'assistés sociaux a décliné considérablement au Canada, à mesure que l'économie reprenait du tonus et que des réformes provinciales et fédérales voyaient le jour pour inciter ou obliger les prestataires d'aide sociale à travailler. Lorsque les prestataires d'aide sociale commencent à travailler, toutefois, ils occupent habituellement des emplois faiblement rémunérés qui ne leur donnent qu'un peu plus d'argent que l'aide sociale. Nombre d'entre eux éprouvent par ailleurs de la difficulté à franchir le pas de l'aide sociale au travail.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) s'attaque de front à cette difficulté. Le PAS est un projet de recherche et d'application destiné à mettre à l'essai une politique novatrice qui rend le travail plus payant que l'aide sociale. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada, géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et évalué par la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) et la SRSA, le PAS a offert un supplément de revenu temporaire à des personnes choisies parmi des assistés sociaux de longue date, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. Le supplément de revenu était un paiement mensuel accessible aux chefs de famille monoparentale qui recevaient l'aide sociale depuis au moins un an et y renonçaient pour un travail à plein temps. Le supplément s'ajoutait au revenu d'emploi et pouvait être perçu pendant un maximum de trois ans, tant que les participants continuaient à travailler à plein temps, sans toucher l'aide sociale. Grâce au supplément, le travail a procuré un mieux-être immédiat à des mères de famille monoparentale. Pour celles qui travaillaient à plein temps au salaire minimum, le revenu total avant impôt était à peu près le double de leurs gains.

Si les incitatifs financiers du PAS se sont véritablement révélés efficaces pour encourager le travail (Michalopoulos et coll., 2000), un tiers seulement environ des personnes à qui l'on a proposé le supplément de revenu ont été en mesure de trouver un emploi leur permettant d'accepter l'offre. Beaucoup n'ont tout simplement pas réussi à trouver un emploi à plein temps les rendant admissibles au programme. On s'est demandé si des services de recherche d'emploi ou autres auraient pu aider un plus grand nombre de ces personnes à opter pour le supplément de revenu. Comme par ailleurs, nombre de personnes ayant tiré parti de l'offre de supplément ont rapidement perdu leur emploi, une seconde question s'est posée : pourrait-on aider les personnes nouvellement réinsérées sur le marché du travail à conserver leur emploi en leur offrant des services d'emploi?

C'est pour répondre à ces questions que le PAS-plus, programme offrant à la fois un incitatif financier et des services, a vu le jour. Pour étudier les effets du PAS-plus, on a proposé à un petit groupe de prestataires d'aide au revenu du Nouveau-Brunswick à la fois un supplément de revenu et une gamme de services d'emploi (PAS-plus), à savoir de l'aide pour trouver du travail, conserver un emploi et progresser dans une carrière. On a offert à un deuxième groupe uniquement le supplément de revenu (PAS), et un troisième groupe ne bénéficiant ni du supplément ni des services a servi de groupe témoin. Les personnes ont été assignées de façon aléatoire à l'un de ces trois groupes.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

Nous décrivons dans le présent rapport les effets du PAS-plus, trois ans après la répartition au hasard. En fait, il s'agit d'une mise à jour des constatations présentées par Quets et coll. (1999), qui fournissent des renseignements détaillés sur les services offerts par le programme et la façon dont la prestation de services a été mise en œuvre. Trois grandes constatations se dégagent du présent rapport.

- **L'ajout de services a aidé un grand nombre de personnes à trouver un travail à plein temps et à tirer parti de l'offre de supplément.** Environ la moitié des personnes à qui l'on a offert à la fois le supplément de revenu et les services d'emploi ont trouvé un travail à plein temps dans l'année qui a suivi l'intégration au programme et, par conséquent, ont eu droit au supplément de revenu prévu. Par comparaison, seulement un tiers environ du groupe comparable à qui l'on a offert uniquement le supplément de revenu a réussi à trouver un travail à plein temps au cours de la même période.
- **La formule associant les services et le supplément de revenu a eu une incidence considérable.** Par rapport aux personnes du groupe à qui l'on n'a offert ni le supplément ni les services d'emploi, celles qui ont bénéficié du PAS-plus sont deux fois plus nombreuses à avoir trouvé un travail à plein temps. En outre, le PAS-plus a augmenté les gains de plus de 100 \$ par mois et accru le revenu de près de 200 \$ par mois. Parallèlement, les personnes à qui l'on a offert le supplément de revenu et les services sont beaucoup moins nombreuses que leurs homologues du groupe témoin à être demeurées prestataires de l'aide au revenu.
- **La plupart des effets du PAS-plus découlent de l'offre de supplément. L'ajout de services au supplément de revenu du programme n'a eu que des effets modestes sur l'emploi, les gains, le revenu et le recours à l'aide sociale.** Une comparaison du groupe programme du PAS-plus avec un groupe comparable à qui l'on a offert uniquement le supplément de revenu a révélé peu de différence dans les résultats. Le programme a eu des effets peu évidents sur l'emploi, l'emploi à plein temps et les paiements de transfert. Toutefois, il a réduit le nombre d'assistés sociaux et a accru le revenu de 21 \$ par mois. L'incidence propre aux services liés au PAS-plus semble avoir été plus importante à la fin de la période analysée dans le rapport et on se demande si la tendance se poursuivra.

Chapitre 1 :

Caractéristiques du PAS-plus

Le PAS-plus comprenait deux volets : un incitatif financier afin d'encourager les gens à renoncer à l'aide sociale en acceptant un emploi, et une panoplie de services afin de les aider à trouver et à conserver un emploi.

L'INCITATIF FINANCIER

L'incitatif financier du PAS était un généreux supplément de revenu, versé mensuellement aux personnes qui avaient cessé de toucher des prestations d'aide au revenu pour travailler à plein temps (au moins 30 heures par semaine)¹. Le travail à plein temps était une exigence imposée afin que les gens soient dans l'incapacité de recevoir le supplément sans accroître et à maintenir leur effort de travail². Le supplément du PAS n'était offert qu'à des chefs de famille monoparentale ayant bénéficié de l'aide au revenu pendant au moins un an. Le but était d'accorder les prestations du PAS à une population défavorisée qui éprouve habituellement des difficultés sur le marché du travail. En outre, comme le supplément du PAS était modulé en fonction des gains individuels plutôt qu'en fonction du revenu familial, il ne variait pas en fonction de la composition de la famille, des gains des autres membres de la famille ou du revenu non gagné. Par conséquent, le supplément du PAS ne pénalisait pas les mères de famille monoparentale qui recevaient une pension alimentaire pour enfants, se mariaient ou se trouvaient un compagnon. En revanche, étant donné que le supplément n'augmentait pas en fonction du nombre de personnes de la famille, le PAS s'est révélé relativement moins avantageux pour les familles nombreuses que l'aide au revenu. Enfin, le supplément n'était offert que pendant trois années civiles, et était réservé aux membres de l'échantillon qui avaient commencé à le toucher dans les douze mois suivant leur admissibilité initiale au programme.

LES SERVICES

Les services de recherche d'emploi et autres du PAS-plus visaient à aider les prestataires d'aide au revenu de longue date à trouver et à conserver un emploi. On a offert aux participantes du programme (c'est-à-dire les membres du groupe programme du PAS-plus) toute une panoplie de services : préparation d'un plan d'emploi, rédaction du curriculum

¹Lin et coll. (1998) donnent plus de précisions sur la mise en œuvre et l'incidence de l'incitatif financier. Pour résumer, disons que le supplément financier du PAS payait aux chefs de famille monoparentale qui travaillaient au moins 30 heures par semaine, la moitié de la différence entre leurs gains réels et un niveau de gains ciblé. Au Nouveau-Brunswick, le niveau ciblé était établi à 30 000 \$ en 1992, mais il a été ajusté légèrement au fil du temps pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie et des changements dans les montants versés par l'Aide au revenu. En novembre 1994, lorsque les membres de l'échantillon ont été assignés de façon aléatoire aux trois groupes de recherche pour l'étude du PAS-plus, le niveau de gain ciblé était de 30 600 \$.

²Les membres des groupes programme ne pouvaient avoir droit au supplément si les emplois occupés étaient subventionnés entièrement par le gouvernement fédéral. Toutefois, les postes qui étaient en partie subventionnés par le gouvernement fédéral ou par la province du Nouveau-Brunswick leur étaient accessibles.

vitae, clubs d'emploi et autres ateliers, formation axée sur l'emploi et communication des possibilités d'emploi. Ces services sont décrits de façon détaillée dans l'encadré ci-après. Précisons toutefois que les participantes étaient libres d'avoir recours aux services du PAS-plus et qu'elles pouvaient choisir dans la gamme de services offerts, ceux qui les intéressaient.

Services offerts aux membres du groupe programme du PAS-plus

Plan d'emploi La préparation d'un plan d'autosuffisance pour chaque membre du groupe, comportant de l'information sur les obstacles à l'emploi, les objectifs et l'utilisation prévue des services du PAS-plus.

Rédaction du curriculum vitae Le personnel du PAS-plus se mettait à la disposition des participantes pour rédiger, dactylographier, formater, corriger et imprimer leur curriculum vitae.

Clubs d'emploi Les participantes étaient encouragées à participer à des clubs d'emploi animés par les monitrices du PAS-plus. On y mettait l'accent sur l'entrée en contact rapide avec les employeurs, un suivi cohérent et l'importance de conserver une attitude positive.

Formation axée sur l'emploi Les membres du groupe programme nouaient une relation individuelle avec une monitrice du PAS-plus, qui leur donnait des conseils pratiques et leur apportait un soutien affectif.

Communication d'offres d'emploi Le personnel du PAS-plus recueillait les offres d'emploi qu'il distribuait.

Ateliers de renforcement de l'estime de soi Les membres du groupe programme participaient à des séances conçues pour améliorer l'estime de soi.

Autres ateliers Ces ateliers s'adressaient aux membres du groupe programme qui devaient se remettre de la perte d'un emploi ou qui cherchaient un emploi mieux rémunéré.

Les services du PAS-plus étaient offerts aux participantes, aussi bien avant qu'après leur acceptation de l'offre de supplément. Une fois qu'elles avaient accepté le supplément, celles qui avaient perdu leur travail ou qui en cherchaient un meilleur étaient libres d'avoir recours à tous les services du PAS-plus qui les intéressaient, même si elles n'en avaient pas tiré parti auparavant. Les participantes qui avaient conservé l'emploi les rendant admissibles au supplément continuaient elles aussi à bénéficier des services du personnel du PAS-plus.

Chapitre 2 : Conception de la recherche

LA RÉPARTITION AU HASARD

L'évaluation du PAS-plus a pour objet de mettre en évidence les effets ou l'incidence propres au volet services du PAS-plus, qui associait incitatif financier et services, sur l'emploi, les gains, le revenu et le recours à l'aide sociale des mères de famille monoparentale admissibles, indépendamment des effets de l'incitatif financier seul et des incitatifs et services accessibles aux familles non admissibles au PAS. Pour explorer ces effets, les responsables du PAS-plus ont créé trois groupes de recherche – le groupe programme du PAS-plus, auquel on a offert à la fois le supplément de revenu et les services du PAS-plus, le groupe programme du PAS ordinaire, auquel on a offert uniquement le supplément, et le groupe témoin, qui n'a eu accès à aucun des volets du programme. Afin de s'assurer que les différences entre les groupes étaient attribuables à l'impact de la politique du PAS, on a réparti les prestataires d'aide au revenu choisies pour l'étude de façon aléatoire – c'est-à-dire sans égards pour leurs préférences ou caractéristiques personnelles – entre les groupes programme et les groupes témoin.

La répartition au hasard des membres de l'échantillon de l'étude du PAS-plus s'est faite entre novembre 1994 et mars 1995. Pour être admissibles à l'étude, les prestataires d'aide au revenu devaient être des chefs de famille monoparentale âgés d'au moins 19 ans ayant bénéficié de l'aide au revenu dans le mois courant et pendant 11 des 12 mois précédents. Sur 892 prestataires qui ont été choisis de façon aléatoire et ont accepté de participer à l'étude, 293 ont été affectés au groupe programme du PAS-plus, 296 au groupe programme du PAS et 303 au groupe témoin du PAS-plus.

ÉVALUER L'INCIDENCE DE LA POLITIQUE DU PAS-PLUS

On a déterminé l'incidence de la politique du PAS-plus en comparant les résultats des membres de ces trois groupes. Ces trois comparaisons sont présentées dans le rapport.

On a proposé aux membres du groupe programme du PAS-plus à la fois le supplément de revenu et la possibilité de bénéficier de services d'emploi. Quant au groupe témoin, il n'a bénéficié ni du supplément ni des services. Pour comprendre l'incidence globale du supplément et des services offerts, par conséquent, on comparera les résultats des membres du groupe programme du PAS-plus à ceux des membres du groupe témoin.

Dans certains cas, on analysera l'effet du supplément uniquement. Comme les membres du groupe programme du PAS bénéficiaient du supplément de revenu, mais non des services d'emploi, pour comprendre l'incidence de l'incitatif financier seul, on comparera les résultats du groupe programme du PAS ordinaire et ceux des membres du groupe témoin.

Un rapport plus étoffé décrit l'incidence de l'incitatif financier du PAS seul au cours des trois années du programme (Michalopoulos et coll., 2000). Dans le présent rapport, par

conséquent, nous nous attacherons à déterminer dans quelle mesure les services d'emploi ont eu une incidence sur les résultats, indépendamment du supplément. Étant donné qu'on a offert aux membres du groupe programme du PAS-plus à la fois le supplément et les services et que le groupe programme du PAS n'a eu droit qu'au supplément, la comparaison des résultats pour les deux groupes programme nous révélera l'incidence propre aux services ajoutés au supplément.

DÉTERMINER SI LE PAS-PLUS A CRÉÉ UNE DIFFÉRENCE STATISTIQUEMENT SIGNIFICATIVE

On a eu recours à la répartition au hasard pour s'assurer que les trois groupes de recherche – le groupe programme du PAS-plus, le groupe programme du PAS et le groupe témoin – n'étaient pas systématiquement différents l'un de l'autre avant l'évaluation. Toutefois, même lorsque la répartition au hasard est efficace, il n'y a pas deux groupes identiques. On a procédé à deux ajustements statistiques pour tenir compte de ces différences attribuables au hasard.

Les trois groupes de recherche obtiendront des résultats légèrement différents, même si le supplément et les services offerts n'ont eu aucun effet. Il est par conséquent nécessaire de déterminer si les différences observées entre les trois groupes après la répartition au hasard sont vraisemblablement attribuables aux programmes à l'étude ou au hasard. On a recours à la notion de signification statistique pour se prononcer. De façon générale, on parle de signification statistique à un certain niveau de confiance. Par conséquent, si une différence est significative sur le plan statistique à un niveau de confiance de 5 %, cela signifie que la probabilité que la différence soit attribuable au hasard n'est que de 5 %. Dans le présent rapport (conforme aux pratiques généralement reconnues), le niveau minimum acceptable de signification statistique est de 10 %. Toute différence comportant un niveau de signification inférieur ou égal à 10 % est dite significative sur le plan statistique (ou vraisemblablement non attribuable au hasard). Toute différence comportant un niveau de signification supérieur à 10 % est dite non significative sur le plan statistique (ou peut-être attribuable au hasard).

La plupart du temps, on s'attache à déterminer les résultats ayant une signification statistique parce qu'on peut les attribuer de façon plus fiable à des différences dans la politique. Toutefois, les effets qui ne sont pas significatifs sur le plan statistique ne sont pas nécessairement ceux qui sont petits. En outre, le manque de signification statistique n'implique pas que la politique n'a pas eu d'incidence sur les résultats, mais seulement que l'effet estimatif n'est pas suffisamment précis pour qu'on se prononce à cet égard. Cette observation est particulièrement valable dans une étude comme celle du PAS-plus. Comme chaque groupe de recherche ne comportait que 300 personnes environ, l'incidence de services d'emploi ajoutés au supplément offert devait être assez importante pour être significative sur le plan statistique. C'est pourquoi, nous analyserons à l'occasion des résultats non significatifs sur le plan statistique qui peuvent être importants ou dont la courbe est intéressante ou cohérente au niveau des résultats.

Même lorsque la répartition au hasard est faite correctement, on observera de légères différences entre les trois groupes de recherche avant cette répartition. Quets et coll. (1999) ont indiqué qu'il y avait plus de différences à la répartition au hasard entre les groupes programme du PAS-plus et du PAS que le hasard seul ne l'aurait laissé prévoir. En particulier, les participantes du groupe programme du PAS-plus étaient légèrement plus jeunes, elles

étaient moins nombreuses à avoir été élevées dans une famille monoparentale ou dans un ménage recevant l'aide sociale et plus enclines à déclarer qu'elles pourraient trouver des services de garde de confiance si elles entraient sur le marché du travail. Les participantes du groupe programme du PAS-plus étaient également moins enclines que leurs homologues du groupe programme du PAS à déclarer qu'elles n'avaient pas réussi à travailler parce qu'elles n'avaient pas suffisamment d'instruction ou d'expérience professionnelle. Par ailleurs, les membres du groupe programme du PAS-plus étaient plus nombreuses à être mères de trois enfants ou plus, à être inscrites dans un établissement scolaire et à avoir mentionné les études ou la formation comme étant leur besoin le plus important, au moment de la répartition au hasard. Afin de tenir compte des différences entre les trois groupes de recherche avant la répartition au hasard, on a procédé à des analyses de régression statistique¹ pour ajuster les effets présentés dans le rapport.

¹L'analyse de régression a donné lieu à des ajustements pour 16 caractéristiques de référence : les paiements mensuels d'aide au revenu au cours des quatre trimestres précédant la répartition au hasard, les gains mensuels moyens au cours de ces quatre trimestres, l'âge, l'âge au carré, et les indicateurs associés au sexe féminin, à un nombre d'années de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, au fait que les participantes travaillaient ou non au moment de la répartition au hasard, qu'elles aimaient ou non aller au travail, qu'elles comptaient se marier ou non au cours de l'année et qu'elles s'attendaient ou non à travailler au cours de l'année. On a également eu recours aux variables binaires pour indiquer si une mesure faisait défaut. On trouvera en annexe les effets qui ne sont pas ajustés pour les caractéristiques de référence. La courbe générale des effets n'est pas touchée par le redressement.

Chapitre 3 : **Contexte économique et politique**

Au Nouveau-Brunswick, le programme a été mené dans une région correspondant sensiblement au tiers sud de la province, qui comprend les villes de Saint-Jean, de Moncton et de Fredericton. Les membres de l'échantillon ont été recrutés pour l'étude et on a procédé à la répartition au hasard entre novembre 1994 et mars 1995. La période étudiée dans le présent rapport comprend les 36 premiers mois suivant la répartition au hasard des membres de l'échantillon (y compris le mois de la répartition au hasard). Par exemple, pour les participantes les plus anciennes de l'échantillon, assignées de façon aléatoire, la période étudiée va de novembre 1994 à octobre 1997. Pour celles qui ont été assignées de façon aléatoire plus tard, la période étudiée va de mars 1995 à février 1998. Au cours de cette période, le Nouveau-Brunswick a apporté divers changements à son programme d'aide au revenu¹.

À compter de septembre 1995, le Nouveau-Brunswick a augmenté « l'exemption des gains », c'est-à-dire le montant des gains autorisés pour les prestataires d'aide sociale. Du fait que le revenu que l'on pouvait atteindre en combinant travail et aide au revenu se trouvait accru, le supplément offert par le PAS est devenu relativement moins généreux comparativement à l'aide au revenu². Le changement dans la politique du Nouveau-Brunswick a été introduit alors qu'un nombre assez important de personnes pouvait encore accepter le supplément. Par conséquent, il est possible que cette situation ait eu des répercussions sur leur décision d'accepter le supplément offert, en particulier pour les personnes assignées de façon aléatoire à des groupes vers la fin de la période d'admission.

Au cours des années visées par le rapport, les conditions économiques ont également évolué dans la province. Les membres de l'échantillon se sont vu offrir le supplément à une époque où l'économie se rétablissait lentement de la récession qui avait frappé le Canada au début des années 90. Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a connu un repli en 1994 et 1995, a augmenté en 1996 et a atteint 12,8 % en 1997, soit le même taux qu'en 1992. En 1998, le taux de chômage du Nouveau-Brunswick a reculé d'environ 0,7 point³, mais il était

¹Les changements à la politique sociale du Nouveau-Brunswick ont été apportés par suite d'une plus grande réforme fédérale décrite de façon plus approfondie dans l'étude de Michalopoulos et coll. (2000). Pour résumer, disons qu'en 1996 les deux principaux programmes de financement fédéral qui prenaient en charge une partie des dépenses sociales des provinces (le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et le Financement des programmes établis) ont été abolis et remplacés par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) qui a fourni un niveau de financement nettement moindre. Battle (1997) estime qu'en 1997-1998 les dépenses fédérales au titre du TCSPS ont été nettement inférieures à ce qu'elles auraient été au cours de la même année en vertu du RAPC et du FPE.

²Avant septembre 1995, les prestations d'aide sociale n'étaient pas réduites si les gains étaient de 200 \$ ou moins par mois, mais elles l'étaient d'un montant correspondant exactement aux gains si le salaire dépassait 200 \$. Après septembre 1995, un prestataire pouvait avoir droit à une « exemption de salaire supplémentaire » qui, sur une période de six mois, faisait abstraction de 200 \$ ou de 35 % des gains, soit le montant le plus élevé des deux, et le programme pouvait être prolongé sur une base de 200 \$ ou de 30 % des gains, soit le montant le plus élevé des deux, pendant six mois supplémentaires. La prolongation de l'exemption de salaire supplémentaire n'est pas automatique, et est accordée à la discrétion du gestionnaire de cas.

³Les taux de chômage au Nouveau-Brunswick entre 1992 et 1998 sont les suivants : 12,8 %, en 1992; 12,5 %, en 1993-1994; 11,5 %, en 1995; 11,7 %, en 1996; 12,8 %, en 1997 et 12,1 %, en 1998.

particulièrement élevé chez les gens comptant moins de 12 ans de scolarité⁴. En outre, il y avait pénurie d'emplois à plein temps. De 1989 à 1995, le nombre de travailleurs à temps partiel au Nouveau-Brunswick a augmenté de 6 000, tandis que le nombre de travailleurs à temps plein a diminué de 1 000. En 1995, environ 45 % des personnes employées à temps partiel l'étaient contre leur volonté et, en 1996, environ la moitié de la population active du Nouveau-Brunswick était employée à temps partiel, ou seulement pendant une partie de l'année. Il est possible que ces conditions aient rendu difficile pour le PAS-plus d'accroître l'emploi à plein temps et par conséquent l'acceptation du supplément.

Le salaire minimum du Nouveau-Brunswick a été augmenté à plusieurs reprises après l'entrée en vigueur du PAS-plus. En 1994, le salaire horaire minimum était de 5 \$, il a été porté à 5,25 \$ au début de 1996 et à 5,50 \$ en juillet 1996. On ne sait pas très bien de quelle manière ces changements dans le salaire minimum ont pu avoir une incidence sur la différence entre les groupes programme du PAS-plus et du PAS et le groupe témoin.

⁴En 1996, le taux de chômage global du Nouveau-Brunswick était de 11,7 %; mais il atteignait 17,2 % chez les gens ayant moins de neuf ans de scolarité et 14,5 % chez ceux qui comptaient de 9 à 12 ans de scolarité.

Chapitre 4 :

Sources de données et échantillon du rapport

Pour analyser les effets du PAS-plus, on a eu recours dans le présent rapport à plusieurs types de données. Une enquête de référence a été menée auprès de tous les membres de l'échantillon juste avant la répartition au hasard. Le questionnaire comprenait des questions sur l'âge, le sexe, la race ou l'origine ethnique des répondants et d'autres caractéristiques démographiques, notamment la composition du ménage et la structure familiale, le nombre d'enfants nécessitant des services de garde; la qualité de vie en général; l'emploi et les gains; les sources de revenu et les montants; ainsi que les opinions à l'égard du travail et de l'aide sociale. La plupart des membres de l'échantillon ont rempli des questionnaires de suivi, environ 18 mois et 36 mois après la répartition au hasard. Ces questionnaires comprenaient des questions similaires à celles de l'enquête de référence. Les sources de données administratives nous ont fourni des renseignements mensuels sur les prestations d'aide au revenu. Le Système d'information sur la gestion de programme, qui a été conçu pour mettre en œuvre et exploiter le PAS, nous a fourni de l'information sur les versements au titre du supplément et sur les contacts des participantes du programme avec le personnel du PAS (par exemple, présence à des séances d'information, conversations téléphoniques, visites dans les bureaux du programme et recours aux services du PAS-plus).

Sur les 293 membres d'origine du groupe programme du PAS-plus, les 296 membres du groupe programme du PAS et les 303 membres du groupe témoin du PAS-plus, 820 ont rempli le questionnaire après 36 mois, soit 274 du groupe programme du PAS-plus, 270 du groupe programme du PAS et 276 du groupe témoin. Dans le présent rapport, nous analyserons l'incidence du PAS-plus sur ces personnes, soit un groupe appelé l'échantillon du rapport.

Le tableau 1 décrit l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard. À certains égards, le tableau indique que la population des assistés sociaux de longue date, chefs de famille monoparentale, est plutôt homogène. Presque toutes ces personnes sont des femmes. Dans une proportion de 9 sur 10, leur niveau de scolarité ne dépassait pas le diplôme d'études secondaires. Mais, en dépit de leurs antécédents d'assistées sociales, plus de 9 sur 10 avaient déjà eu un emploi au cours de leur vie.

Toutes les assistées sociales sélectionnées pour le PAS-plus devaient avoir touché des prestations d'aide au revenu pendant le mois au cours duquel elles avaient été sélectionnées et pendant au moins 11 des 12 mois précédents. À la répartition au hasard, la plupart des membres de l'échantillon touchaient l'aide au revenu depuis bien plus longtemps. Près de 80 % de ces personnes avaient été prestataires de façon continue pendant au moins les deux années précédentes et près de 45 % d'entre elles avaient touché l'aide au revenu chaque mois pendant trois ans. Si plus de 90 % des membres de l'échantillon du rapport avaient travaillé pendant un certain temps, moins du quart travaillaient au moment de la répartition au hasard et plus de la moitié étaient sans travail et n'en cherchaient pas.

Tableau 1 : Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard

Caractéristique	Tout l'échantillon	Gr. progr. du PAS-plus	Gr. progr. du PAS	Groupe témoin
Antécédents récents d'aide sociale				
Nombre de mois de prestations d'aide au revenu au cours des trois dernières années (%)				
10-23	20,4	21,2	19,3	20,7
24-35	34,9	37,2	34,4	33,0
Les 36 mois	44,8	41,6	46,3	46,4
Montant moyen d'aide au revenu reçu le mois précédent (\$)	709	723	703	702
Antécédents de travail et situation dans la population active				
N'a jamais eu d'emploi rémunéré (%)	92,8	91,2	95,9	91,3
Nombre moyen d'années de travail	6,8	6,5	6,9	6,9
Situation dans la population active au moment de l'assignation aléatoire (%)				
Emploi de 30 heures ou plus par semaine	7,9	8,0	6,7	9,1
Emploi de moins de 30 heures par semaine	15,0	13,9	13,8	17,4
Cherche un emploi, sans emploi	23,0	26,6	22,4	19,9
Sans emploi, n'en cherche pas	54,0	51,5	57,1	53,6
Caractéristiques personnelles (%)				
Femmes	96,7	96,7	97,8	95,7
Âge 19-24	25,5	28,1	26,0	22,5
Pas de diplôme d'études secondaires	51,8	48,9	55,9	50,7
Diplôme d'études secondaires, pas d'autres études	38,8	41,6	35,9	38,8
Certains cours d'études post secondaires	9,4	9,5	8,1	10,5
Élevée dans une famille recevant l'aide sociale (%) ^c	30,8	27,9	34,5	30,0
Fait état de problèmes de santé ^a	25,0	24,5	24,9	25,7
Fait état de problèmes affectifs ^b	7,1	6,2	9,0	6,2
Structure familiale (%)				
Nombre d'enfants âgés de moins de 19 ans (%)				
1	59,8	58,0	61,0	60,5
2	30,0	30,3	32,3	27,5
3 ou plus	10,1	11,7	6,7	12,0
Divorcée, séparée ou veuve	41,7	40,9	42,6	41,7
Mère de famille - dernier enfant de moins de 5 ans	53,3	56,7	52,4	50,9
Jamais mariée	56,5	58,0	55,6	55,8
Sans emploi et ne pouvait en avoir un au cours des 4 dernières semaines pour la raison suivante (%)^c				
Maladie ou invalidité	13,2	12,5	14,8	12,4
Manque de services de garderie convenables	9,9	12,1	9,3	8,4
Responsabilités personnelles ou familiales	12,1	11,0	12,2	13,1
Fréquente un établissement scolaire	7,2	11,4	5,2	5,1
N'a pas de moyen de transport	5,8	6,6	5,2	5,5
Trop de concurrence	0,1	0,0	0,0	0,4
N'est pas assez scolarisée	4,5	1,8	6,3	5,5
N'a pas suffisamment d'expérience ni d'aptitudes	3,5	1,5	4,8	4,4
Opinions et attentes				
« Si j'avais un emploi, je pourrais trouver quelqu'un de fiable pour garder mes enfants »				
D'accord	65,6	70,0	65,2	61,8
Pas d'accord	14,7	13,9	13,3	16,7
Pas besoin de services de garderie	19,7	16,1	21,5	21,5
Taille de l'échantillon (total = 820)	820	274	270	276

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles, en raison de valeurs manquantes.

^aLes membres de l'échantillon étaient considérés comme ayant une affection ou une infirmité limitant leur activité physique si elles avaient répondu oui à l'une des questions suivantes : « Souffrez-vous d'un état physique ou d'un problème de santé à long terme qui limite le type ou la quantité d'activités que vous pouvez faire a) à la maison? b) à l'école? c) au travail? et d) dans d'autres contextes, comme les voyages, les sports ou les loisirs? » Celles qui ne travaillaient pas n'ont généralement pas répondu à la rubrique « au travail » de la question, et leur classification est basée sur leur réponse aux autres éléments de la question. Les difficultés de santé mentionnées ne sont pas nécessairement permanentes. Parmi les membres de l'échantillon ayant mentionné une affection physique limitant leurs activités au moment de l'entrevue de référence, le tiers n'a indiqué aucun de ces problèmes à l'entrevue de suivi après 36 mois.

^bLes participantes sont considérées comme ayant des difficultés affectives limitant leurs activités si elles ont répondu oui à l'une des questions suivantes : « Êtes-vous limitée dans le type et la quantité d'activités que vous pouvez faire en raison d'un état ou d'un trouble émotif, psychologique, nerveux ou mental à long terme a) à la maison? b) à l'école? c) au travail? et d) dans d'autres contextes comme les voyages, les sports ou les loisirs? »

^cPermettait plusieurs réponses.

Les obstacles que les membres de l'échantillon devaient surmonter pour trouver un emploi à plein temps semblaient assez considérables. Environ 25 % de ces femmes ont fait état d'une affection physique limitant leur activité. Plus de la moitié avaient un enfant de moins de 5 ans à la maison. À la question leur demandant pourquoi elles n'avaient pas eu d'emploi au cours des quatre dernières semaines, les deux réponses les plus courantes données par les répondantes étaient la maladie ou l'invalidité, ou des responsabilités personnelles ou familiales. Le manque de services de garderie adéquats figurait également au nombre des raisons mentionnées.

Chapitre 5 :

Recours aux services d'emploi du PAS-plus

On a offert aux membres du groupe programme du PAS-plus toute une gamme de services – recherche d'emploi, maintien de l'emploi et avancement professionnel –, qui n'ont pas été offerts à leurs homologues du groupe programme du PAS. On s'est contenté de leur donner de l'information (par exemple, des descriptions, des adresses et des numéros de personnes-ressources) concernant les services de recherche d'emploi d'organismes de l'extérieur, comme l'Aide au revenu.

Les participantes du groupe programme du PAS-plus n'étaient pas obligées d'avoir recours aux services du PAS-plus, et les membres du groupe programme du PAS étaient libres de s'adresser à des services de l'extérieur, mais on a observé que les participantes du PAS-plus utilisaient davantage les services que leurs homologues du PAS. Selon Quets et coll. (1999), les entrevues avec le personnel de l'Aide au revenu et avec celui du PAS indiquent que les organismes de services de l'extérieur n'ont pas fait un effort considérable pour joindre les membres du groupe programme du PAS ou du groupe témoin. Il ressort des données de la première enquête de suivi que, comparativement à leurs homologues du PAS ou aux membres du groupe témoin, les membres du groupe programme du PAS-plus ont participé dans une proportion nettement supérieure à des efforts structurés de recherche d'emploi. Environ 48 % des membres du groupe programme du PAS-plus ont participé à des activités de recherche d'emploi, contre seulement 32 % des membres du groupe programme du PAS et 27 % des membres du groupe témoin. Les données sur le terrain indiquent également que les services de recherche d'emploi et les autres services offerts par le PAS-plus se démarquaient par leur qualité de ceux assurés par les bureaux de l'Aide au revenu ou d'autres organismes. En fait, les services mettant l'accent sur le maintien de l'emploi et l'avancement professionnel étaient généralement inexistantes dans les collectivités des membres des groupes programme. Or, un plus grand recours aux services d'emploi par le groupe programme du PAS-plus a été la première étape pour accroître les gains et l'emploi et réduire la dépendance à l'aide sociale.

Le but des services d'emploi du PAS-plus était de donner aux assistées sociales de longue date le coup de pouce dont elles avaient besoin pour se réinsérer dans le monde du travail. Les membres du groupe ont donc eu accès à toute une panoplie de services : préparation d'un plan d'emploi, rédaction d'un curriculum vitae, clubs d'emploi et autres ateliers, formation axée sur l'emploi et communication des offres ou des possibilités d'emploi. Le personnel du PAS-plus a aidé les participantes du groupe programme à établir leur plan d'emploi individuel, leur a décrit les mesures à prendre pour trouver un emploi approprié, leur donnant accès au supplément, et les a suivies pour voir si elles faisaient des progrès en ce sens. Les monitrices ont aidé les participantes à rédiger un curriculum vitae et une lettre de présentation efficaces, et elles leur ont montré comment se présenter au téléphone de façon convaincante à des employeurs potentiels. Elles les ont conseillées avant leur entrevue de sélection et ont analysé avec elles leur performance, par la suite, tout en organisant et en animant des clubs de recherche d'emploi et d'autres ateliers et en leur offrant une aide individuelle pour leur permettre d'acquérir des méthodes de recherche d'emploi. Toutes les participantes du groupe programme du PAS-plus ont été jumelées à une monitrice ayant la formation requise pour les encadrer dans

trois domaines particuliers : recherche d'emploi, maintien de l'emploi et avancement professionnel.

Après que les participantes du groupe programme du PAS-plus eurent trouvé un emploi, les monitrices se sont efforcées de les aider à le conserver – en recommandant des garderies et des services de transport, en les aidant à surmonter la nervosité des premiers jours, et en leur donnant les conseils pour se concilier les superviseurs et les collègues. Lorsque l'attitude d'une participante du groupe programme semblait poser problème, la monitrice suggérait des améliorations. On orientait vers de meilleurs emplois et des salaires plus élevés les participantes qui étaient demeurées au poste qui leur avait donné à l'origine accès au supplément. Les monitrices communiquaient les offres d'emplois « plus payants » à celles qui avaient déjà un travail. Elles encourageaient également les membres du groupe programme à exploiter davantage les possibilités offertes par leurs employeurs et leur suggéraient des techniques pour obtenir de l'augmentation et des promotions. Quant à celles qui avaient quitté leur emploi, elles étaient incitées à se mettre en campagne pour en trouver un autre le plus rapidement possible. Les monitrices les épaulaient dans cette tâche en leur faisant parvenir les nouvelles possibilités d'emploi et en leur donnant des conseils sur la façon d'améliorer leurs chances de conserver le prochain emploi qu'elles trouveraient.

La formation axée sur l'emploi était souvent associée à la diffusion des offres d'emploi. La monitrice qui communiquait avec une participante du groupe programme pour la mettre au courant d'une possibilité d'emploi lui donnait inévitablement des avis sur la façon de l'exploiter ou en profitait pour faire le point avec elle sur ses progrès dans la recherche d'emploi. Le personnel du PAS-plus estime qu'un emploi sur trois obtenu par une participante du groupe programme était le résultat d'une piste communiquée par le PAS-plus. Selon les critères du PAS-plus, il fallait faire connaître les possibilités d'emploi non seulement aux membres du groupe programme mais également à celles qui avaient quitté leur emploi ou avaient été mises à pied ou renvoyées après avoir obtenu le supplément. Quand on avait connaissance d'un emploi vacant mieux rémunéré, on en faisait également part à des participantes qui avaient obtenu le supplément et occupaient un emploi.

Les monitrices et les autres membres du personnel du PAS-plus ne se sont pas contentés de répondre aux demandes d'aide des participantes du groupe programme du PAS-plus, elles les ont épaulées bénévolement pour qu'elles exploitent les possibilités ou surmontent leurs problèmes. Toutefois, conformément aux principes du programme, le personnel du PAS-plus n'insistait pas lorsque les participantes du groupe programme faisaient savoir qu'elles préféraient limiter les contacts.

Le tableau 2 résume les activités auxquelles ont participé les membres du groupe programme du PAS-plus. La colonne 1 présente les taux de participation pour l'ensemble des membres du groupe programme du PAS-plus. Les colonnes 2 et 3 indiquent les mêmes résultats pour les prestataires du supplément du groupe programme du PAS-plus, avant et après l'obtention du supplément.

La colonne 1 montre que les membres du groupe programme du PAS-plus ont à la fois eu recours à une gamme étendue de services et ont utilisé les services de façon intensive. L'établissement du plan d'emploi était généralement le premier service auquel avaient accès les membres du groupe programme du PAS-plus et presque toutes les participantes se sont prévaluées de ce service. On offrait des services illimités en ce qui a trait à la rédaction du curriculum vitae et 69 % des participantes ont eu recours à ce service au moins une fois. La

majorité des membres du groupe programme ont également bénéficié de la formation axée sur l'emploi et de la communication des possibilités d'emploi, respectivement dans une proportion de 73 % et d'environ 63 %, la plupart du temps au téléphone. Le club d'emploi a été le service le moins utilisé.

Tableau 2 : Participation aux activités du PAS-plus

Activité	L'ensemble des membres du gr. progr. du PAS-plus (%)	Membres touchant le supplément ^b	
		Avant l'obtention du supplément (%)	Après l'obtention du supplément (%)
Établissement du plan d'emploi	95,3	81,5	17,8
Préparation du curriculum vitae	69,0	63,0	21,5
Club d'emploi	25,5	31,1	4,4
Formation axée sur l'emploi ^a	72,6	18,5	89,6
En personne	32,5	9,6	35,6
Par téléphone	65,0	14,8	85,2
Possibilités d'emploi ^a	62,8	18,5	69,6
En personne	10,9	2,2	9,6
Par téléphone	58,8	17,8	62,2
Par courrier	22,6	0,0	45,2
Taille de l'échantillon (total = 414)	274	135^c	

Source : Calculs provenant du Système d'information sur la gestion de programme du PAS.

Notes : ^aCatégories ne s'excluant pas mutuellement; la ventilation ne permet pas d'obtenir 100 %.

^bCertains membres touchant le supplément ont eu recours aux services à la fois avant et après l'obtention du supplément, par conséquent les colonnes 2 et 3 n'équivalent pas à la colonne 1.

^cBien que 140 membres touchent effectivement le supplément, la date du premier paiement au titre du supplément manque pour 4 personnes et une personne n'a participé à aucune des 8 activités, ce qui donne par conséquent seulement 135 pour la série de données.

L'établissement d'un plan d'emploi et la rédaction du curriculum vitae sont des services axés sur la recherche d'emploi plutôt que sur le maintien de l'emploi et l'avancement professionnel. Par conséquent, ces services ont été utilisés plus souvent avant l'obtention du supplément. La colonne 2 montre qu'avant d'obtenir le supplément environ 82 % des futures prestataires avaient établi un plan d'emploi et 63 % avaient eu recours au service de rédaction du curriculum vitae. La colonne 3 indique qu'après l'obtention du supplément, 18 % seulement environ des prestataires ont établi un plan d'emploi et environ 22 % ont utilisé le service de rédaction de curriculum vitae. En revanche, la formation axée sur l'emploi allait au-delà d'un service de recherche d'emploi. Cette formation mettait l'accent sur le maintien de l'emploi et l'avancement professionnel et les monitrices ont fait un effort systématique pour garder le contact avec les participantes après qu'elles eurent trouvé un emploi¹. Il s'ensuit que les prestataires du supplément ont reçu plus de services de formation axée sur l'emploi et ont pris davantage connaissance des possibilités d'emploi que leurs homologues n'ayant pas obtenu le supplément et qu'elles ont bénéficié davantage de ces services plutôt après avoir obtenu le supplément qu'avant. Selon Quets et coll. (1999), 94 % des prestataires du supplément ont bénéficié d'au moins un service de formation axée sur l'emploi ou d'un contact pour trouver un emploi, contre seulement 61 % des non-prestataires. Parmi celles qui touchaient le supplément,

¹Le champ des contacts pour la formation axée sur l'emploi n'a été ajouté au SIGP qu'à l'automne 1995, soit près d'un an après le début de la répartition au hasard. L'ajout tardif de ce champ est attribuable au fait que la formation axée sur l'emploi n'a pas commencé à proprement parler avant que le personnel du PAS-plus ait terminé les séances d'information, les ateliers sur la gestion des finances personnelles et les clubs d'emploi pour la plupart des membres du groupe programme.

environ 90 % ont bénéficié d'une formation axée sur l'emploi et quelque 70 % ont été mises au courant de possibilités d'emploi après avoir obtenu le supplément, alors qu'environ 19 % seulement avaient eu accès aux deux services avant l'obtention du supplément (colonnes 2 et 3 du tableau 2). Le recours intensif des prestataires du supplément à la formation axée sur l'emploi et à la diffusion des possibilités d'emploi, après l'obtention du supplément, a pu avoir une quelconque incidence sur certains résultats, comme les versements mensuels du supplément, l'emploi et le salaire horaire après la première année.

Chapitre 6 : Incidence sur l'emploi, les gains et les paiements de transfert

RÉCEPTION DU SUPPLÉMENT

L'incidence du PAS-plus sur la réception du supplément constitue l'une des mesures de son impact. Les participantes admissibles des deux groupes programme ne pouvaient recevoir le supplément mensuel que si elles avaient travaillé à plein temps au cours du mois en question. Quelque 50 % des participantes du groupe programme du PAS-plus ont reçu au moins un versement au titre du supplément, comparativement à environ 35 % seulement des membres du groupe programme du PAS (Quets et coll., 1999). Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'incidence propre aux services du PAS-plus, ajoutés au supplément, se mesure à la différence observée entre les résultats du groupe programme du PAS-plus et ceux du groupe programme du PAS ordinaire. Dans ce cas, cette différence indique que l'ajout de services a augmenté de 15 points la proportion de participantes ayant reçu à un moment donné le supplément du PAS.

Le fait que les participantes aient reçu le supplément à l'occasion ne révèle pas si elles l'ont reçu régulièrement et, par conséquent, ne permet pas de déterminer si, au fil du temps, le programme a continué à avoir une incidence. La figure 1 répond à cette question en montrant la réception du supplément mensuel pour les groupes programme du PAS-plus et du PAS, ainsi que l'écart à cet égard entre les deux groupes.

D'après les chiffres, la réception du supplément a progressé tout au long de la première année, après la répartition au hasard, atteignant environ 29 % pour le groupe programme du PAS-plus et 26 % pour le groupe programme du PAS. Le nombre de personnes recevant le supplément a progressé au cours de la première année pour deux raisons. Premièrement, pour avoir droit au supplément, les participantes devaient trouver un emploi à plein temps au cours de la première année. Par conséquent, elles étaient incitées à tirer rapidement parti du supplément. Deuxièmement, la recherche d'emploi est un processus qui prend du temps, en particulier pour des prestataires d'aide sociale de longue date qui, dans l'ensemble, n'avaient pas travaillé récemment.

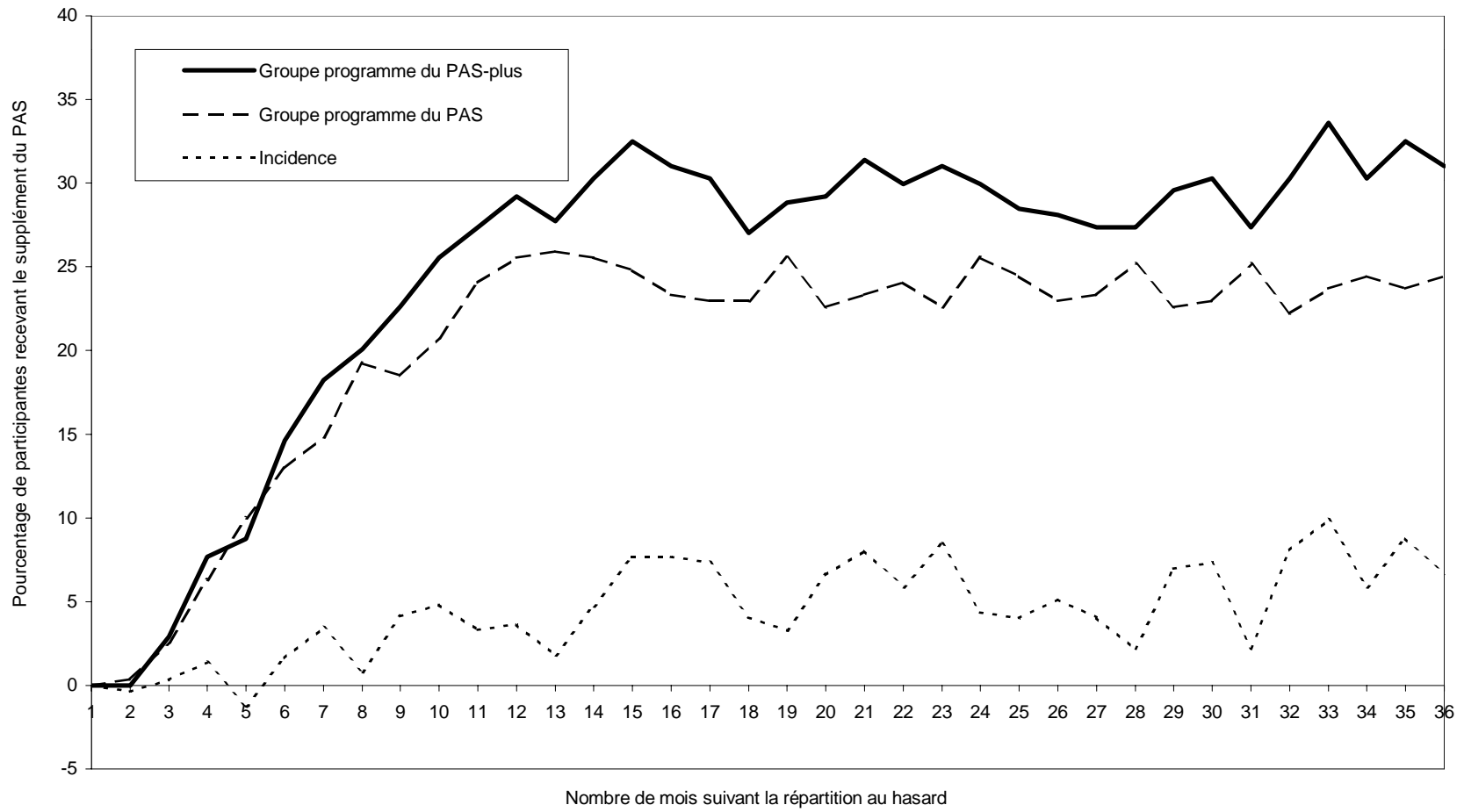
L'écart dans la proportion des membres des deux groupes de recherche recevant le supplément a fluctué d'un mois à l'autre au cours de la première année, après la répartition au hasard. Il n'a jamais dépassé 5 points, toutefois, ce qui est bien inférieur à la différence de 15 points observée dans le taux cumulatif d'acceptation du supplément. En outre, au cours de la première année, l'écart dans la réception du supplément n'a pas de signification statistique, peu importe le mois. En d'autres termes, même si beaucoup plus de membres du groupe programme du PAS-plus ont trouvé un travail à plein temps et ont reçu au moins un versement au titre du supplément, nombre de ces personnes n'ont pas pu conserver leur emploi à plein temps après avoir eu droit au supplément. Selon Quets et coll. (1999), la raison la plus souvent mentionnée par les participantes pour expliquer les versements manquants ou réduits est que leurs employeurs ne pouvaient pas leur donner suffisamment d'heures de travail (plus du tiers des femmes ayant accepté le supplément ont donné cette réponse).

Les personnes ayant reçu le supplément au cours de la première année continuaient de bénéficier de cet incitatif au travail pendant trois ans. En revanche, les personnes n'ayant pas reçu le supplément au cours de la première année ne pouvaient plus y avoir accès par la suite et l'offre du supplément a dès lors cessé d'être un facteur de motivation. Le fait que plus de personnes du groupe programme du PAS-plus ont accepté l'offre de supplément signifie qu'elles ont été plus nombreuses que leurs homologues à bénéficier d'un incitatif au travail à plein temps. Cela nous porte à croire qu'en ce qui concerne la réception du supplément, l'incidence propre aux services pourrait bien être importante plus tard, au cours de la période de suivi, même si l'effet est relativement modeste au cours de chaque mois de la première année.

La figure 1 montre qu'au cours de la deuxième et de la troisième années, le taux de réception du supplément, tant pour les membres du groupe programme du PAS-plus que pour leurs homologues du PAS, a fluctué aux environs de 29 % et de 24 % respectivement. La différence entre les deux groupes, toutefois, a également fluctué d'un mois à l'autre, pour augmenter après la première année et culminer à 10 points au cours du 33^e mois. La figure 1 indique que l'accroissement est le résultat de deux faits nouveaux. D'une part, au cours de la plus grande partie de la deuxième et de la troisième années, le taux de réception du supplément pour le groupe programme du PAS-plus a dépassé le niveau le plus élevé atteint à la fin de la première année. D'autre part, le taux de réception du supplément pour le groupe programme du PAS a été généralement inférieur au cours de la deuxième et de la troisième années à ce qu'il était à la fin de la première année. L'accroissement dans la réception du supplément pour le groupe programme du PAS-plus indique peut-être qu'un petit pourcentage de prestataires du supplément ayant perdu leur emploi à plein temps à la fin de la première année n'ont pas réussi à retrouver un emploi à plein temps par la suite. Il est à noter que les différences relatives à la réception du supplément entre les deux groupes programme ont été significatives pendant près de la moitié de la période de suivi.

Deux facteurs ont pu contribuer à l'accroissement de l'impact du PAS-plus sur la réception du supplément après la première année. D'abord, on a intensifié la formation axée sur l'emploi et les contacts offrant des possibilités d'emploi après l'acceptation du supplément. Selon Quets et coll. (1999), les membres du groupe programme du PAS-plus ont reçu en moyenne 0,3 contact pour la formation axée sur l'emploi ou pour des possibilités d'emploi par mois avant l'acceptation du supplément (pour celles qui l'ont accepté) ou la fin de la première année (pour les autres), alors que les femmes du groupe programme du PAS-plus ayant reçu le supplément ont bénéficié en moyenne de 0,5 contact pour la formation axée sur l'emploi ou pour des possibilités d'emploi par mois après la réception du supplément. Les monitrices ont mis l'accent sur la recherche d'emploi pour celles qui avaient quitté leur emploi, sur le maintien de l'emploi pour celles qui avaient trouvé un emploi et étaient à risque, et sur l'avancement professionnel pour les titulaires d'emploi. Par conséquent, les participantes du groupe programme du PAS-plus qui avaient quitté leur emploi avaient peut-être plus de chances de retrouver un emploi à plein temps ou dans une période plus courte que leurs homologues du groupe programme du PAS. Quant à celles qui étaient à risque, elles étaient peut-être plus susceptibles de conserver leur emploi. Deuxièmement, les conditions du marché du travail se sont améliorées vers la fin de la troisième année et, comme les participantes du PAS-plus ont été plus nombreuses que leurs homologues du PAS à accepter le supplément, un plus grand nombre d'entre elles ont peut-être été en mesure de tirer parti de l'amélioration du marché, en particulier celles qui avaient obtenu le supplément et quitté leur emploi précédemment.

Figure 1 : Pourcentage de membres du PAS-plus et du PAS recevant le supplément du PAS



Sources : Calculs fondés sur les dossiers de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP).

EMPLOI À PLEIN TEMPS

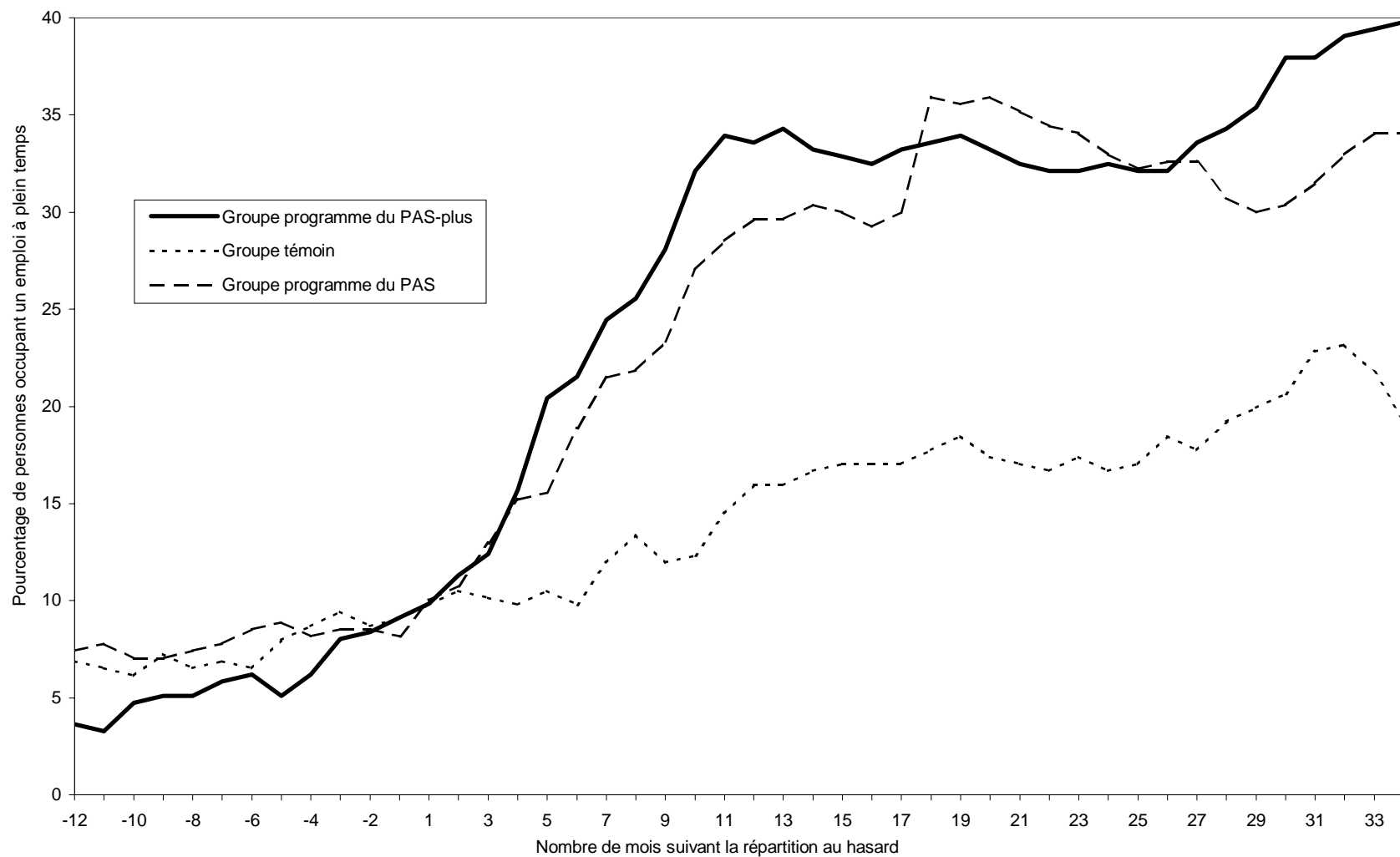
Étant donné que les participantes des deux groupes recevaient le supplément si elles travaillaient à plein temps, les taux de réception du supplément ne révèlent pas directement comment le PAS-plus ou le PAS ont eu des répercussions sur l'emploi à plein temps. Il est possible que même en l'absence du supplément, dans le cas du PAS, et en l'absence du supplément et de services d'emploi, dans le cas du PAS-plus, toutes les personnes ayant reçu le supplément auraient travaillé à plein temps. Si cela s'était produit, des proportions égales de membres de l'échantillon des deux groupes programme, de même que du groupe témoin auraient travaillé à plein temps et l'incidence des deux programmes aurait été nulle. En revanche, si des membres avaient réagi à l'offre de supplément en passant d'un emploi à temps partiel à un emploi à plein temps, ou en passant du non-travail au travail à plein temps, les programmes auraient accru l'emploi à plein temps.

La figure 2 montre la proportion de chaque groupe de recherche ayant travaillé à plein temps, et ce pour chaque mois, à compter des 12 mois précédant la répartition au hasard et jusqu'à 34 mois après la répartition au hasard. Comme nous l'avons décrit ci-dessus, deux comparaisons nous semblent intéressantes. La comparaison du groupe programme du PAS-plus et du groupe témoin révèle l'effet combiné de l'offre de supplément et des services d'emploi. La comparaison du groupe programme du PAS-plus avec le groupe programme du PAS indique l'effet propre à l'ajout de services à l'offre de supplément.

Le principal objet du présent rapport est de cerner l'incidence propre aux services du PAS-plus. La figure 2 montre que l'emploi à plein temps, tant chez les participantes du groupe programme du PAS-plus que chez celles du groupe programme du PAS a progressé tout au long de l'année après la répartition au hasard et fluctué au cours des deux années suivantes. La différence entre les deux groupes était pratiquement nulle pendant les quatre premiers mois et s'est accrue graduellement au cours du reste de l'année. À la fin de la première année, environ 35 % des membres du groupe programme du PAS-plus travaillaient à plein temps, comparativement à quelque 30 % de leurs homologues du PAS. En d'autres termes, les services supplémentaires ont réussi à amener un plus grand nombre de personnes à travailler à plein temps, mais il a fallu quelques mois pour que l'effet en soit manifeste étant donné que la recherche d'emploi est un processus qui prend du temps.

L'emploi à plein temps a fluctué pour les membres des deux groupes programme au cours de la deuxième et de la troisième années suivant la répartition au hasard. Il s'ensuit que la différence entre les deux groupes a été petite au cours de cette période. Même si les membres du groupe programme du PAS-plus étaient généralement plus susceptibles de travailler à plein temps au cours de la plus grande partie de la période, les fluctuations indiquent parfois un accroissement de l'emploi à plein temps des membres du groupe programme du PAS. Les fluctuations dans les deux taux d'emploi à plein temps et la différence observée entre les deux groupes programme sont peut-être une conséquence du petit nombre de participantes à l'étude. Par conséquent, l'incidence propre aux services du PAS-plus sur l'emploi à plein temps est de façon générale non significative sur le plan statistique, ce qui veut dire qu'on ne peut attribuer en toute confiance les changements au programme. Cela ne veut pas dire que le PAS-plus n'a pas eu d'incidence sur l'emploi à plein temps, mais qu'en raison du petit nombre de participantes, il est difficile de distinguer de façon fiable les effets du programme des écarts attribuables au hasard.

Figure 2 : Pourcentages mensuels d'emploi à plein temps des membres des groupes programme du PAS-plus, du PAS et du groupe témoin



Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18 mois et 36 mois.

On observe toutefois, au cours de la dernière période, une hausse du taux d'emploi à plein temps pour les deux groupes programme, mais beaucoup plus marquée pour le groupe du PAS-plus que pour son homologue du PAS ordinaire, ce qui élargit la différence entre les deux groupes. Comme davantage de membres du groupe programme du PAS-plus avaient pris le supplément, ces femmes ont été plus nombreuses à bénéficier d'un incitatif financier constant pour chercher un emploi à plein temps, ce qui peut expliquer la réapparition de l'effet du programme à la fin de la troisième année.

La figure 1 montre que les participantes du groupe programme du PAS-plus ont reçu le supplément dans une proportion plus élevée que leurs homologues du PAS, pratiquement chaque mois de la période de suivi de trois ans. En outre, de façon générale, la différence entre les deux groupes a été significative au cours de la deuxième et de la troisième années, ce qui porte à croire que le PAS-plus pourrait avoir un impact plus important sur l'emploi à plein temps que l'incitatif financier seul. Toutefois, la figure 2 indique autre chose. La différence apparente entre les deux résultats implique que les services du PAS-plus ont aidé certaines personnes, qui ont travaillé à plein temps au cours de la deuxième et de la troisième années suivant la répartition au hasard, à trouver un emploi à plein temps suffisamment tôt pour avoir droit au supplément de revenu. Au cours de la deuxième et de la troisième années, chaque fois que ces personnes ont travaillé à plein temps, elles ont reçu le supplément et ont été dénombrées comme des travailleuses à plein temps prestataires du supplément. Leurs homologues du groupe programme du PAS, qui ont travaillé à plein temps au cours de la deuxième et de la troisième années, mais non la première année, n'ont jamais reçu le supplément auquel elles n'avaient plus accès. La différence dans l'emploi à plein temps des deux groupes programme serait donc plus petite que celle observée dans la réception du supplément après la première année.

Le tableau 3 présente l'incidence du PAS-plus sur l'emploi, les gains et les paiements de transfert pour chacune des trois années de la période de suivi visée par le rapport. Les colonnes 1 à 3 montrent les résultats pour le groupe programme du PAS-plus, le groupe programme du PAS et le groupe témoin, respectivement. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, on peut déterminer l'incidence des politiques du PAS en comparant ces résultats moyens. La différence entre le groupe programme du PAS-plus et le groupe témoin indique l'effet total du supplément offert et des services d'emploi connexes, qui apparaît à la colonne 4. La différence entre le groupe programme du PAS et le groupe témoin indique l'effet du supplément seulement, qui apparaît à la colonne 6. La différence entre le groupe programme du PAS-plus et le groupe programme du PAS indique l'effet propre aux services d'emploi ajoutés au supplément, qui apparaît à la colonne 8.

Les astérisques (*) associés à un effet estimatif indiquent que cet effet est significatif sur le plan statistique, c'est-à-dire qu'il est suffisamment important pour être considéré comme une preuve de l'incidence du programme. Les effets estimatifs sans astérisque ne sont pas significatifs sur le plan statistique et ne devraient pas être considérés comme une preuve d'incidence. L'erreur-type de l'incidence estimative est un autre moyen utilisé pour comprendre les effets vraisemblables du programme. L'erreur-type est une mesure de l'incertitude statistique associée à une estimation de l'effet. On peut considérer avec une certitude de l'ordre de 95 %, que l'incidence réelle se situe dans la plage définie par l'incidence estimative, plus ou moins deux erreurs-types. Au tableau 3, les erreurs-types sont indiquées dans les colonnes 5, 7 et 9. On trouvera une analyse plus approfondie de l'interprétation de la signification statistique et des erreurs-types à l'annexe A de l'ouvrage de Lin et coll. (1998).

Tableau 3 : Incidence sur l'emploi, les gains, les prestations d'aide au revenu/l'obtention du PAS et les paiements pour les années 1-3, ajustée par régression

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. gr. témoin		PAS comp. gr. témoin		PAS-plus comp. à PAS	
	Groupe du PAS-plus (1)	Groupe du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Revenu									
Taux mensuel d'emploi à plein temps (%)^a									
Première année	22,5	20,5	10,7	11,8 ***	(2,3)	9,8 ***	(2,3)	2,0	(2,3)
Deuxième année	32,4	33,9	16,6	15,9 ***	(3,0)	17,4 ***	(3,1)	-1,5	(3,1)
Troisième année	35,0	33,2	19,6	15,5 ***	(3,2)	13,6 ***	(3,2)	1,8	(3,2)
Taux d'emploi mensuel (%)									
Première année	37,8	34,5	27,1	10,7 ***	(2,3)	7,4 ***	(2,3)	3,4	(2,3)
Deuxième année	46,7	46,3	33,9	12,7 ***	(3,2)	12,3 ***	(3,2)	0,4	(3,2)
Troisième année	47,7	45,9	36,4	11,3 ***	(3,4)	9,6 ***	(3,5)	1,7	(3,5)
Gains (\$)									
Première année	2 921	2 510	1 745	1 176 ***	(257)	765 ***	(257)	411	(258)
Deuxième année	4 345	4 327	2 952	1 393 ***	(403)	1 375 ***	(405)	18	(408)
Troisième année	5 109	4 733	3 703	1 406 ***	(494)	1 030 **	(491)	375	(498)
Taux mensuel de prestations d'aide au revenu (%)									
Première année	81,8	83,1	92,0	-10,1 ***	(1,9)	-8,8 ***	(1,9)	-1,3	(1,9)
Deuxième année	57,5	61,0	77,8	-20,3 ***	(3,3)	-16,8 ***	(3,3)	-3,6	(3,3)
Troisième année	51,5	58,2	71,9	-20,4 ***	(3,4)	-13,7 ***	(3,5)	-6,7 *	(3,5)
Prestation d'aide au revenu (\$)									
Première année	7 080	7 167	7 875	-794 ***	(181)	-708 ***	(181)	-87	(182)
Deuxième année	5 055	5 319	6 755	-1 701 ***	(305)	-1 436 ***	(306)	-264	(308)
Troisième année	4 539	5 185	6 266	-1 727 ***	(324)	-1 080 ***	(325)	-647 **	(327)
Taux mensuel des prestations d'aide au revenu ou du suppl. du PAS (%)									
Première année	92,9	93,8	91,7	1,2	(1,4)	2,2	(1,4)	-1,0	(1,4)
Deuxième année	84,1	84,7	77,9	6,2 **	(2,5)	6,8 ***	(2,5)	-0,5	(2,6)
Troisième année	79,9	81,7	72,0	7,9 ***	(2,9)	9,7 ***	(2,9)	-1,8	(2,9)
Aide au revenu et supplément du PAS (\$)									
Première année	8 524	8 486	7 842	682 ***	(163)	644 ***	(164)	38	(165)
Deuxième année	7 776	7 691	6 769	1 007 ***	(259)	922 ***	(259)	85	(261)
Troisième année	7 217	7 387	6 269	948 ***	(288)	1 118 ***	(289)	-170	(291)
Taille de l'échantillon (total = 820)	274	270	276						

Source : Les calculs sont fondés sur les données de l'enquête de suivi après 36 mois.

Notes : Les chiffres estimatifs pour les trimestres 1-5 sont établis en faisant la moyenne des estimations moyennes pour les trois mois d'un trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations de l'incidence. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 % et *** = 1 %.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles, en raison des valeurs manquantes.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

^a « Emploi à plein temps » s'entend comme un travail de 30 heures par semaine ou plus pendant au moins une semaine par mois.

Le premier panneau du tableau présente une autre vision de l'effet du PAS-plus et du PAS ordinaire sur l'emploi à plein temps. Il montre que les deux programmes ont eu des répercussions importantes sur l'emploi à plein temps au cours de la période de suivi de trois ans. Au cours de la première année du programme, la combinaison incitatif financier et services a doublé le taux mensuel moyen d'emploi à plein temps : 22,5 % des membres du groupe programme du PAS-plus ont travaillé à plein temps contre seulement 10,7 % des membres du groupe témoin. On attribue à l'incitatif financier seul un taux d'emploi mensuel moyen de 20,5 % au cours de la première année, ce qui implique que le supplément à lui seul a doublé l'emploi à plein temps.

Au cours de la période de suivi de trois ans, même en l'absence du PAS et du PAS-plus, les assistées sociales de longue date ont réalisé des gains sur le front de l'emploi à plein temps. Toutefois, la combinaison incitatif financier et services du PAS-plus et l'incitatif financier du PAS ont augmenté considérablement le taux mensuel moyen d'emploi à plein temps. L'incidence des deux programmes sur l'emploi à plein temps a culminé au cours de la deuxième année et est demeurée appréciable au cours de la troisième année. Cette année-là, le taux mensuel moyen d'emploi à plein temps des membres du groupe témoin a été de 19,6 % contre 35,0 % chez les membres du groupe programme du PAS-plus et 33,2 % chez les membres du groupe programme du PAS. Ces résultats indiquent que les deux programmes ont réussi à promouvoir l'emploi à plein temps, soit la première étape vers l'autosuffisance pour une personne assistée sociale de longue date.

La colonne 8 indique que l'incidence propre aux services du PAS-plus par rapport à l'incitatif seul n'est significative sur le plan statistique pour aucune des trois années, en dépit des effets appréciables du PAS-plus. Par conséquent, les services du PAS-plus n'ont pas eu un effet mesurable sur l'emploi à plein temps, malgré leur incidence marquée sur le versement du supplément et leur incidence modérée sur les versements mensuels moyens au titre du supplément.

INCIDENCE AU CHAPITRE DE L'EMPLOI

Même si le PAS vise à encourager le travail à plein temps, ses effets sur l'emploi en général ne sont pas si évidents. Tout dépend de ce que les personnes qu'on a incitées à travailler à plein temps auraient fait en l'absence du supplément offert par le programme. Si la tranche de population visée par le programme n'avait pas travaillé du tout et ne s'était orientée vers un travail à plein temps que pour tirer parti du supplément offert, dans ce cas, le programme aurait accru l'emploi de la même façon qu'il accroît l'emploi à plein temps. Si, en l'absence du programme, cette population avait travaillé à temps partiel, en revanche, le programme n'aurait eu dans ce cas aucun effet sur l'emploi. Il aurait plutôt décru l'emploi à temps partiel d'une proportion correspondant à son accroissement de l'emploi à plein temps.

Le second panneau du tableau 3 montre qu'aucune de ces deux situations extrêmes ne s'est produite. Par exemple, au cours de la première année, le taux mensuel moyen d'emploi a été de 37,8 % chez les membres du groupe programme du PAS-plus, de 34,5 % chez les membres du groupe programme du PAS et de 27,1 % chez les membres du groupe témoin. Par rapport au groupe témoin, la combinaison incitatif financier et services a accru le taux d'emploi global de plus de 10 points (37,8 % comparativement à 27,1 %), soit environ 1 point de moins que l'incidence sur l'emploi à plein temps. L'incitatif financier seul a accru

l'emploi global de 7,4 points (34,5 % comparativement à 27,1 %), soit 2,4 points de moins que l'incidence sur l'emploi à plein temps. En d'autres termes, les programmes PAS et PAS-plus ont accru l'emploi global, principalement en incitant une population qui ne travaillait pas du tout à travailler à plein temps, et la réduction de l'emploi à temps partiel a été modeste.

Au cours des deuxième et troisième années de la période de suivi, la courbe de l'emploi global s'est calquée sur celle de l'emploi à plein temps : l'incidence des deux programmes a culminé au cours de la deuxième année et est demeurée importante pendant la troisième année. Cette année-là, le taux mensuel d'emploi moyen était encore de 47,7 % des membres du groupe programme du PAS-plus, comparativement à 45,9 % des membres du groupe programme du PAS et à 36,4 % des membres du groupe témoin. Néanmoins, l'incidence propre aux services du PAS-plus sur l'emploi global n'est significative pour aucune de ces trois années, comme l'indique la colonne 8.

GAINS

Le troisième panneau du tableau 3 fait état des effets estimatifs sur les gains moyens. Les moyennes sont établies à partir des gains de tous les membres des groupes programme ou témoin, y compris pour les participantes qui n'ont pas eu de gains parce qu'elles ne travaillaient pas. Comme on l'a constaté concernant l'emploi, les deux programmes ont eu une incidence appréciable et étendue sur les gains. Au cours de la première année, à mesure que les participantes commençaient à être employées à plein temps, la combinaison incitatif financier et services a accru les gains de 1 176 \$ par membre de l'échantillon et l'incitatif financier seul a accru les gains de 765 \$ par membre comparativement aux 1 745 \$ des membres du groupe témoin. Dans les deux années suivantes, les gains moyens des membres des trois groupes de recherche ont progressé substantiellement à mesure que davantage de personnes travaillaient chaque mois. Au cours de la troisième année, les gains annuels moyens ont été de 5 109 \$ pour les membres du groupe programme du PAS-plus, de 4 733 \$ pour les membres du groupe programme du PAS et de 3 703 \$ pour les membres du groupe témoin. Comparativement aux membres du groupe témoin, l'incidence du PAS-plus a été plus évidente chaque année et a culminé à 1 406 \$ la troisième année, alors que l'impact du PAS a culminé à 1 375 \$ la deuxième année.

L'incidence sur les gains propres aux services complémentaires a été supérieure à 800 \$ au cours des trois années, même si l'effet n'est pas significatif sur le plan statistique. Par conséquent, il est possible que les services aient eu un effet important, mais on ne saurait l'attribuer de façon fiable au programme en raison du petit nombre de participantes visées par l'étude du PAS-plus. Il est également possible que l'ajout de services ait eu très peu d'effet sur les gains et que l'absence de signification statistique témoigne de l'inefficacité du programme. Sans information complémentaire, il n'y a aucun moyen de le savoir.

PAIEMENTS DE TRANSFERT

Les quatre autres panneaux du tableau 3 rendent compte de l'effet du PAS-plus sur les paiements de transfert. Les deux programmes, le PAS et le PAS-plus, sont censés réduire le recours à l'aide au revenu, puisque pour obtenir le supplément les participantes étaient obligées de renoncer à l'aide au revenu. Le PAS-plus, qui combinait le supplément et des

services d'emploi, était censé avoir une incidence plus importante que le PAS sur les prestations d'aide au revenu et les paiements de transfert, puisque son objectif était d'avoir une incidence plus importante sur l'emploi à plein temps.

Le quatrième panneau montre que, comparativement au groupe témoin, les deux programmes ont réduit de façon appréciable les prestations d'aide au revenu. Au cours de la première année du programme, le taux mensuel moyen de prestataires d'aide au revenu était de 81,8 % des participantes au groupe programme du PAS-plus et de 83,1 % de leurs homologues du PAS comparativement à 92 % des membres du groupe témoin. Le recul des prestations d'aide au revenu pour les deux groupes programme est sensiblement du même ordre que l'accroissement de l'emploi à plein temps au cours de la première année. Les deux années suivantes, le PAS-plus a eu un effet deux fois plus important sur les prestations d'aide au revenu (colonne 4) et a atteint 20,4 points au cours de la troisième année. Le PAS a également eu une incidence appréciable sur les prestations d'aide au revenu, comparativement au groupe témoin, après la première année (colonne 6). Le recul des prestations d'aide au revenu a été de 16,8 points la deuxième année et de 13,7 points la troisième année.

L'incidence propre aux services ajoutés a progressé chaque année mais est demeurée modeste et non significative au cours des deux premières années. En revanche, cette incidence s'est révélée importante (6,7 points) et significative la troisième année, même s'il n'y a pas eu d'incidence mesurable sur l'emploi et les gains. On ne sait pas très bien pourquoi l'ajout de services aurait pu réduire le recours à l'aide au revenu, sans accroître l'emploi en général ou à plein temps. L'une des possibilités envisagées est que les participantes qui avaient renoncé à l'aide au revenu pour recevoir le supplément grâce aux services supplémentaires du PAS-plus ont de nouveau demandé l'aide au revenu lorsqu'elles ont quitté leur emploi à temps complet, alors que celles qui avaient renoncé à l'aide au revenu pour occuper un emploi à plein temps en raison de l'incitatif financier ne l'ont pas fait. Là encore, les raisons demeurent inconnues. La seconde hypothèse est que l'incidence significative au cours de la troisième année est une aberration statistique. Lorsqu'on fait suffisamment de comparaisons statistiques, certains écarts sont susceptibles d'apparaître comme significatifs sur le plan statistique alors même qu'il n'y a pas de véritable différence.

Le PAS-plus a également réduit les paiements au titre de l'aide au revenu. Dans l'année suivant la répartition au hasard, par exemple, les membres du groupe témoin ont reçu en moyenne 7 875 \$ d'aide au revenu. Par comparaison, les membres du groupe programme du PAS-plus ont reçu 7 080 \$, ce qui implique que le PAS-plus a réduit les paiements d'aide au revenu d'environ 800 \$ au cours de la première année. L'effet du PAS-plus sur les paiements d'aide au revenu est devenu plus manifeste avec le temps, pour atteindre un maximum la troisième année : les membres du PAS-plus ont reçu 1 727 \$ de moins au titre de l'aide au revenu que leurs homologues du groupe témoin.

L'effet propre aux services sur les paiements d'aide au revenu a également pris de l'ampleur avec le temps. Au cours de la première année qui a suivi la répartition au hasard, par exemple, les services complémentaires n'ont pratiquement eu aucun effet. Les membres du groupe programme du PAS-plus ont reçu 7 080 \$ d'aide au revenu et leurs homologues du groupe programme du PAS un peu plus (7 167 \$). Au cours de la troisième année, en revanche, l'ajout de services a réduit de 647 \$ les paiements au titre de l'aide au revenu, qui sont passés de 5 185 \$ pour les membres du groupe programme du PAS à 4 539 \$ pour les membres du groupe programme du PAS-plus.

Le sixième panneau du tableau¹ présente la proportion de chaque groupe de recherche recevant soit l'aide au revenu soit le supplément du PAS. Toutes les personnes recevant le supplément devaient renoncer à l'aide au revenu, le cas échéant. Toutefois, certaines personnes ont renoncé à l'aide au revenu pour recevoir le supplément. D'autres auraient renoncé à l'aide au revenu de toute façon, mais elles ont reçu le supplément étant donné qu'elles entraient sur le marché du travail à plein temps. La mesure dans laquelle la politique du PAS a augmenté la proportion de personnes recevant soit l'aide au revenu soit le supplément dépend de la taille de ces deux groupes. Si la plupart des participantes avaient renoncé à l'aide au revenu uniquement pour recevoir le supplément, dans ce cas, le recul des prestations d'aide au revenu devrait alors correspondre à l'accroissement des versements au titre du supplément et le programme n'aurait eu que peu d'effet sur la réception des paiements d'aide au revenu ou du supplément. En revanche, si un grand nombre de personnes bénéficiant du supplément avaient de toute façon renoncé à l'aide au revenu, le programme aurait eu une incidence beaucoup plus importante sur l'aide au revenu ou le supplément que sur l'aide au revenu.

Le sixième panneau indique que les deux programmes ont accru la proportion de membres recevant des paiements au titre de l'aide au revenu ou du PAS. Une proportion appréciable de membres du groupe témoin ont renoncé à l'aide au revenu au cours de la période de suivi, puisque 72 % des membres de ce groupe recevaient l'aide au revenu au cours de la troisième année. Le pourcentage de participantes des deux groupes programme recevant soit l'aide au revenu soit le supplément du PAS n'a pas connu un déclin aussi abrupt, étant donné que nombre de membres du groupe programme ayant renoncé à l'aide au revenu recevaient le supplément. Au cours de la troisième année, les membres des groupes programme du PAS-plus et du PAS ont reçu respectivement des paiements au titre de l'aide au revenu ou du PAS dépassant de 7,9 points et de 9,7 points ceux de leurs homologues du groupe témoin. Les services supplémentaires n'ont pas eu d'incidence mesurable sur la proportion de personnes recevant soit des paiements d'aide au revenu ou de supplément du PAS.

Comme la proportion de personnes recevant soit l'aide au revenu soit le supplément du PAS a été plus élevée dans le groupe programme du PAS-plus que dans le groupe témoin, le PAS-plus est responsable d'une augmentation nette des paiements de transfert du gouvernement aux membres de l'échantillon. Par exemple, au cours de la troisième année, le PAS-plus a réduit de 1 727 \$ par membre les paiements moyens annuels au titre de l'aide au revenu, mais ces économies ont été plus que compensées par les paiements mensuels au titre du supplément, entraînant une augmentation de 948 \$ des paiements de transfert. Toutefois, les résultats sont similaires pour le PAS, qui a accru les dépenses publiques de 1 118 \$ au cours de la troisième année. La colonne 8 du dernier panneau du tableau 3 montre que les paiements supplémentaires du PAS-plus n'ont pas entraîné de paiements de transfert supplémentaires du gouvernement fédéral.

¹Pour le groupe témoin, la proportion aurait dû être la même que celle recevant l'aide au revenu étant donné que ses membres ne sont pas admissibles au PAS. En raison de l'ajustement attribuable à l'analyse de régression, les proportions ne sont pas égales mais proches.

Chapitre 7 : Autres paiements de transfert, revenu du ménage et pauvreté

Les gains, les prestations d'aide au revenu et le supplément du PAS constituaient les principales sources de revenu des groupes de recherche du PAS-plus. Ces éléments ne donnent pas une image complète de la situation financière des membres de l'échantillon, cependant, puisqu'ils ne rendent pas compte du revenu des autres membres du ménage ou d'autres sources. Ils ne rendent pas compte non plus des retenues à la source et de l'impôt sur le revenu, ni des avantages d'autres programmes de transfert du gouvernement. Le tableau 4 présente une image plus complète des finances des ménages au cours des six mois précédant l'entrevue après 36 mois.

Les premières colonnes du tableau 4 reprennent des éléments déjà présentés : le PAS-plus a eu un effet important sur les gains mensuels et sur les paiements d'aide au revenu et les services ajoutés du PAS-plus ont accru nettement les gains mensuels et les paiements au titre du supplément et réduit les paiements mensuels d'aide au revenu. En outre, l'effet propre aux services ajoutés sur les paiements au titre du supplément du PAS ou sur les paiements d'aide au revenu est relativement important et significatif au cours de cette période de six mois. Ces données portent à croire que la tendance observée au tableau 3, qui indique que les services ont un effet plus important au cours de la troisième année qu'au cours des deux années précédentes, a été particulièrement vigoureuse au deuxième semestre de la troisième année.

Les membres du groupe programme du PAS-plus ont reçu 251 \$ par mois en moyenne d'autres paiements de transfert (comme l'assurance-emploi, la prestation fiscale pour enfants et le crédit pour taxe sur les produits et services). Les participantes ont également reçu 60 \$ supplémentaires par mois provenant d'un autre revenu non gagné (comme une pension alimentaire). Ces éléments représentent en moyenne une proportion importante du revenu de ces ménages. Néanmoins, les membres du groupe programme du PAS et leurs homologues du groupe témoin ont reçu des montants similaires d'autres sources, ce qui implique que la politique du PAS-plus n'a pas eu de répercussions sur le revenu, excepté en ce qui a trait aux gains, à l'aide au revenu et aux versements du supplément.

Le panneau du milieu du tableau 4 montre que les membres des groupes programme du PAS-plus et du PAS ont payé plus d'impôt que leurs homologues du groupe témoin, ce qui semble logique puisque ces personnes ont gagné plus d'argent. En outre, les services ajoutés n'ont pas augmenté les dépenses des paiements de transfert après que les redressements ont été faits pour le montant d'impôt payé. La réduction de 64 \$ des paiements d'aide au revenu et l'augmentation d'impôt de 18 \$ résultant de l'ajout des services du PAS-plus correspondent presque exactement à l'augmentation de 38 \$ des paiements pour le supplément du PAS et à l'augmentation de 31 \$ des autres paiements de transfert résultant des services ajoutés.

Tableau 4 : Incidence du PAS-plus ajustée sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 36 mois

Résultat	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. à gr. tém.		PAS comp. à gr. tém.		PAS-plus comp. au PAS	
	Gr. du PAS-plus (1)	Gr. du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Source de revenu individuel (\$)									
Gains	467	412	329	137 ***	(46)	82 *	(46)	55	(46)
Paiements du supplément du PAS	219	181	0	219 ***	(22)	182 ***	(22)	38 *	(22)
Prestations d'aide au revenu	365	429	505	-139 ***	(28)	-76 ***	(28)	-64 **	(28)
Autres paiements de transfert	251	220	235	15	(16)	-15	(16)	31 *	(17)
Assurance-emploi	43	27	38	5	(13)	-11	(13)	16	(13)
Prestation fiscale pour enfants	170	156	157	13	(9)	-1	(9)	14	(9)
Crédit pour taxe sur les produits et services	37	37	39	-2 *	(1)	-2 *	(1)	0	(1)
Autres revenus non gagnés	60	43	56	4	(14)	-13	(14)	17	(14)
Pension alimentaire	45	27	40	5	(12)	-13	(12)	19	(12)
Revenu de locataire de chambre et de pensionnaire	7	6	6	2	(4)	0	(4)	1	(4)
Autre revenu mentionné	8	10	10	-3	(6)	0	(6)	-3	(6)
Impôts projetés et paiements de transfert nets (\$)									
Impôt sur le revenu projeté ^a	97	80	40	57 ***	(12)	40 ***	(12)	18	(12)
Paiements de transfert nets ^b	755	752	706	49	(31)	46	(31)	3	(31)
Revenu individuel et familial total									
Revenu individuel total (\$)	1 381	1 289	1 130	252 ***	(49)	159 ***	(49)	93 *	(50)
Revenu individuel total net d'impôt (\$)	1 284	1 209	1 090	195 ***	(40)	119 ***	(40)	75 *	(41)
Revenu familial total (\$) ^c	1 616	1 493	1 268	348 ***	(75)	225 ***	(73)	123	(75)
Pourcentage de participantes ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu ^d	71,4	74,9	88,5	-17,2 ***	(3,7)	-13,7 ***	(3,7)	-3,5	(3,8)
Taille de l'échantillon (total = 820)	274	270	276						

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 36 mois, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et les relevés de paiements du Système d'information sur la gestion du programme.

Notes : La taille des échantillons peut varier selon les mesures, en raison de valeurs manquantes, ce qui peut causer de légers écarts dans les totaux et les différences.

Deux tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit :

* = 10 %, ** = 5 % et *** = 1 %.

Les totaux et les différences peuvent varier légèrement par suite de l'arrondissement.

^aComprend les cotisations prévues à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source ainsi que l'impôt sur le revenu prévu. Les prévisions concernant les retenues à la source et l'impôt sur le revenu sont fondées sur les barèmes d'imposition fédéraux et provinciaux ainsi que sur les données sur le revenu gagné et non gagné et les paiements du supplément du PAS. L'impôt réellement payé par les membres de l'échantillon peut ne pas être conforme à ces projections.

^bComprend les dépenses publiques au titre du PAS, les prestations d'aide au revenu et autres paiements de transfert, mais non l'impôt sur le revenu.

^cLe revenu familial correspond à la somme des revenus du membre de l'échantillon à laquelle on ajoute les gains provenant du travail de tout autre membre de la famille de cette personne.

^dCalculs fondés sur la comparaison du revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada, pour la localité du membre de l'échantillon et la taille de la famille.

Le panneau inférieur du tableau 4 résume les effets des deux programmes sur le revenu personnel et le revenu des ménages. Les deux programmes ont accru considérablement le revenu total individuel avant impôt et après impôt. Le PAS-plus a accru de près de 18 % (195 \$/1 090 \$) le revenu total individuel après impôt tandis que le PAS l'a augmenté d'environ 11 % (119 \$/1 090 \$). Les membres du groupe programme ont également eu accès à un revenu familial plus important que leurs homologues du groupe témoin, ce qui a réduit d'autant la pauvreté.

Comparativement au PAS, le programme PAS-plus a eu également un effet variant de modéré à important sur le revenu total individuel avant impôt et après impôt. Le revenu moyen total des membres du groupe programme du PAS-plus était de 1 381 \$ par mois, soit 93 \$ de plus que celui des membres du groupe programme du PAS. Après impôt, l'augmentation de revenu attribuable aux services du PAS-plus était légèrement inférieure, à 75 \$ par mois. En moyenne, les membres du groupe programme du PAS-plus ont pu disposer d'un revenu familial mensuel total de 123 \$ de plus que leurs homologues du groupe programme du PAS, dont 30 \$ provenait d'autres membres de la famille¹.

Au cours de cette période de six mois, le revenu familial supplémentaire généré par les deux programmes a entraîné une réduction importante du nombre de familles ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Bien que 88,5 % des membres du groupe témoin aient eu un faible revenu au cours de la période de six mois précédant l'entrevue après 36 mois, seulement 71,4 % des membres du groupe programme du PAS-plus et 74,9 % de leurs homologues du PAS ont eu un faible revenu. Le PAS-plus a en outre réduit de 3,5 points (chiffre non significatif) le pourcentage de familles ayant un faible revenu, comparativement au PAS ordinaire.

Environ 41 % du revenu familial supplémentaire de 123 \$ attribuable aux services du PAS-plus ont été dépensés à l'épicerie, au restaurant, en vêtements, pour le loyer et pour la garde des enfants (résultats non indiqués). Il n'y a pas eu de différence mesurable selon les mesures des difficultés d'existence et l'épargne entre les deux groupes programme puisque le PAS-plus n'a eu qu'un effet limité sur le gain et l'emploi. Toutefois, les membres du groupe programme du PAS-plus avaient des dettes nettement plus importantes que leurs homologues du PAS et du groupe témoin.

¹On ne sait pas très bien ce que cela signifie pour les gains des autres membres de la famille. Le PAS-plus n'a pas d'incidence directe sur le salaire des autres membres de la famille, mais étant donné qu'il accroît les gains des membres de l'échantillon, les gains des autres membres de la famille peuvent s'en trouver accrus, réduits ou être inchangés. Comme le membre de l'échantillon travaille davantage, les autres membres de la famille peuvent être incités à travailler davantage (ou autant) en raison de la baisse du nombre d'heures de loisir à passer ensemble. Ou ils peuvent, au contraire, se sentir libres de travailler moins puisque le membre de l'échantillon apporte maintenant un revenu supplémentaire à la famille. Les membres de la famille peuvent aussi travailler moins à l'extérieur du fait qu'ils prennent en charge les enfants du membre de l'échantillon nouvellement employé.

Conclusion

Le Projet d'autosuffisance (PAS) a été réalisé pour mettre à l'essai une stratégie visant à rendre le travail plus payant que l'aide sociale. Dans le cadre du projet, l'étude du PAS-plus visait à déterminer si l'ajout de services d'emploi au supplément offert par le PAS et accessibles sur une base volontaire améliorerait la participation au PAS et aiderait les participantes à conserver le supplément et à trouver un emploi à plein temps, comparativement à leurs homologues du PAS.

Il ressort de l'analyse du présent rapport, que la combinaison des incitatifs financiers au travail et des services d'emploi a eu des effets importants. Par exemple, ces programmes ont pratiquement permis de doubler le nombre de personnes occupant un emploi à plein temps. Toutefois, la plupart des effets du PAS-plus découlent des gains offerts par le supplément. Le PAS-plus a nettement accru le nombre de personnes ayant accepté le supplément et n'a eu qu'une incidence modérée sur la réception du supplément au cours de la deuxième et de la troisième années, comparativement au PAS ordinaire. En dépit de ce succès, le PAS-plus n'a eu aucune incidence mesurable sur l'emploi à plein temps ou sur l'emploi en général et, par conséquent, aucune incidence mesurable sur les gains, même si les gains et l'emploi ont été dans l'ensemble plus élevés chez les participantes du PAS-plus que chez leurs homologues du PAS. En outre, le PAS-plus a davantage réduit les prestations d'aide au revenu et les paiements que le PAS, sans entraîner apparemment d'augmentation des paiements de transfert.

Bien que nombre de membres du groupe programme du PAS-plus aient été en mesure de tirer parti du supplément offert, la combinaison des gains généreux du supplément et des services d'emploi du PAS-plus n'est pas une panacée. Environ la moitié des personnes à qui on a offert le supplément et les services d'emploi n'ont pas réussi à trouver un emploi à plein temps qui leur aurait permis de tirer parti du supplément. En effet, environ 40 % des participantes n'ayant pas réussi à obtenir le supplément ont déclaré qu'elles n'avaient pas pu trouver d'emploi (Quets et coll., 1999). Les autres raisons le plus couramment mentionnées ensuite sont les problèmes de santé et l'invalidité, d'une part, et les responsabilités personnelles et familiales, d'autre part. Par conséquent, les services offerts dans le cadre du PAS-plus ne sont pas suffisants pour permettre à toutes les prestataires d'aide au revenu de surmonter les difficultés inhérentes à l'emploi et ces obstacles peuvent nécessiter des services dépassant le cadre de ceux offerts par le PAS-plus.

Annexe :
Tableaux supplémentaires sur l'incidence

Tableau A.1 : Incidence du PAS-plus non ajustée sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les paiements de transfert

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. gr. tém.		PAS comp. gr. témoin		PAS-plus comp. à gr. PAS	
	Groupe du PAS-plus (1)	Groupe du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Revenu									
Taux mensuel d'emploi à plein temps (%)^a									
Première année	22,4	19,6	11,7	10,7 ***	2,5	7,9 ***	2,5	2,8	2,5
Deuxième année	33,0	32,8	17,1	15,9 ***	3,3	15,7 ***	3,3	0,2	3,3
Troisième année	35,8	31,9	20,1	15,7 ***	3,4	11,8 ***	3,4	3,9	3,4
Taux d'emploi mensuel (%)									
Première année	37,4	32,4	29,6	7,9 **	3,4	2,8	3,4	5,1	3,4
Deuxième année	47,1	44,4	35,3	11,8 ***	3,7	9,1 **	3,7	2,7	3,7
Troisième année	48,1	44,1	37,8	10,3 ***	3,8	6,3 *	3,8	4,0	3,8
Gains (\$)									
Première année	2 921	2 369	1 885	1 036 ***	316	484	318	552 *	317
Deuxième année	4 443	4 110	3 065	1 379 ***	448	1 045 **	451	333	451
Troisième année	5 280	4 429	3 835	1 445 ***	539	594	538	851	540
Taux mensuel de prestations d'aide au revenu (%)									
Première année	81,2	84,1	91,6	-10,4 ***	2,0	-7,5 ***	2,0	-2,9	2,0
Deuxième année	55,7	63,0	77,6	-21,9 ***	3,5	-14,7 ***	3,6	-7,3 **	3,6
Troisième année	50,3	60,0	71,4	-21,0 ***	3,7	-11,4 ***	3,8	-9,7 **	3,8
Prestation d'aide au revenu (\$)									
Première année	7 076	7 268	7 780	-704 ***	234	-512 **	235	-192	235
Deuxième année	4 942	5 513	6 678	-1 737 ***	341	-1 165 ***	342	-571 *	343
Troisième année	4 462	5 354	6 177	-1 715 ***	358	-823 **	360	-891 **	360
Taux mensuel des prestations d'aide au revenu ou du supplém. du PAS (%)									
Première année	92,4	94,4	91,6	0,7	1,5	2,8 *	1,5	-2,0	1,5
Deuxième année	83,2	86,0	77,6	5,5 **	2,6	8,4 ***	2,6	-2,8	2,6
Troisième année	79,1	83,1	71,4	7,8 ***	3,0	11,7 ***	3,0	-4,0	3,0
Aide au revenu et supplément du PAS (\$)									
Première année	8 537	8 536	7 780	757 ***	194	756 ***	195	1	195
Deuxième année	7 741	7 819	6 678	1 063 ***	270	1 141 ***	271	-78	272
Troisième année	7 179	7 520	6 177	1 002 ***	302	1 343 ***	303	-341	304
Taille de l'échantillon (total = 820)	274	270	276						

Source : Les calculs sont fondés sur les données de l'enquête de suivi après 36 mois.

Notes : Les chiffres estimatifs pour les trimestres 1-5 sont établis en faisant la moyenne des estimations moyennes pour les trois mois d'un trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations de l'incidence. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 % et *** = 1 %.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles, en raison des valeurs manquantes.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

^a« Emploi à plein temps » s'entend comme un travail de 30 heures par semaine ou plus pendant au moins une semaine par mois.

Tableau A.2 : Incidence du PAS-plus non ajustée sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 36 mois

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. à gr. tém.	PAS comp. à gr. tém.	PAS-plus comp. au PAS			
	Gr. du PAS-plus (1)	Gr. du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur- type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur- type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur- type (9)
Résultat									
Source de revenu individuel (\$)									
Gains	481	385	342	139 ***	(50)	42	(50)	96 *	(50)
Paiements du supplément du PAS	221	179	0	221 ***	(22)	179 ***	(22)	43 *	(22)
Prestations d'aide au revenu	361	441	497	-136 ***	(31)	-56 *	(31)	-81 ***	(31)
Autres paiements de transfert	261	214	231	30 *	(17)	-17	(17)	46 ***	(17)
Assurance-emploi	48	24	37	11	(13)	-13	(13)	24 *	(13)
Prestation fiscale pour enfants	176	153	154	21 **	(10)	-1	(10)	22 **	(10)
Crédit pour taxe sur les produits et services	37	37	39	-2	(1)	-2 *	(1)	1	(1)
Autres revenus non gagnés	60	41	58	2	(14)	-17	(14)	19	(14)
Pension alimentaire	46	25	41	4	(12)	-17	(12)	21 *	(12)
Revenu de locataire de chambre et de pensionnaire	6	6	6	0	(4)	-1	(4)	1	(4)
Autre revenu mentionné	8	10	10	-2	(6)	0	(6)	-3	(6)
Impôts projetés et paiements de transfert nets (\$)									
Impôt sur le revenu projeté ^a	100	74	43	58 ***	(12)	31 **	(12)	27 **	(12)
Paiements de transfert nets ^b	754	764	695	59 *	(34)	70 **	(34)	-10	(34)
Revenu individuel et familial total									
Revenu individuel total (\$)	1 401	1 264	1 135	265 ***	(51)	129 **	(51)	136 ***	(51)
Revenu individuel total net d'impôt (\$)	1 300	1 191	1 092	208 ***	(42)	98 **	(41)	109 ***	(42)
Revenu familial total (\$) ^c	1 647	1 464	1 267	380 ***	(78)	197 **	(77)	183 **	(78)
Pourcentage de participantes ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu ^d	70,6	76,0	88,1	-17,4 ***	(3,9)	-12,1 ***	(3,8)	-5,4	(3,9)
Taille de l'échantillon (total = 820)	274	270	276						

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 36 mois, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et les relevés de paiements du Système d'information sur la gestion du programme.

Notes : La taille des échantillons peut varier selon les mesures, en raison de valeurs manquantes, ce qui peut causer de légers écarts dans les totaux et les différences.

Deux tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 % et *** = 1 %. Les totaux et les différences peuvent varier légèrement par suite de l'arrondissement.

^aComprend les cotisations prévues à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source ainsi que l'impôt sur le revenu prévu. Les prévisions concernant les retenues à la source et l'impôt sur le revenu sont fondées sur les barèmes d'imposition fédéraux et provinciaux ainsi que sur les données sur le revenu gagné et non gagné et les paiements du supplément du PAS. L'impôt réellement payé par les membres de l'échantillon peut ne pas être conforme à ces projections.

^bComprend les dépenses publiques au titre du PAS, les prestations d'aide au revenu et autres paiements de transfert, mais non l'impôt sur le revenu.

^cLe revenu familial correspond à la somme des revenus du membre de l'échantillon à laquelle on ajoute les gains provenant du travail de tout autre membre de la famille de cette personne.

^dCalculs fondés sur la comparaison du revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada, pour la localité du membre de l'échantillon et la taille de la famille.

Tableau A.3 : Incidence du PAS-plus ajustée sur l'emploi et les gains, par trimestre

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. gr. tém.		PAS comp. gr. tém.		PAS-plus comp. à gr. PAS	
	Groupe du PAS-plus (1)	Groupe du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Revenu									
Taux d'emploi à plein temps (%)^a									
Premier trimestre	11,5	12,1	9,0	2,6	(2,2)	3,1	(2,2)	-0,5	(2,2)
Deuxième trimestre	19,5	17,3	9,0	10,5 ***	(2,7)	8,3 ***	(2,7)	2,2	(2,7)
Troisième trimestre	26,1	23,2	11,4	14,7 ***	(3,0)	11,8 ***	(3,0)	2,9	(3,1)
Quatrième trimestre	33,0	29,4	13,5	19,4 ***	(3,3)	15,9 ***	(3,3)	3,6	(3,3)
Cinquième trimestre	33,0	31,1	15,9	17,1 ***	(3,4)	15,3 ***	(3,4)	1,9	(3,4)
Sixième trimestre	32,4	33,0	16,6	15,8 ***	(3,4)	16,4 ***	(3,4)	-0,6	(3,4)
Septième trimestre	32,6	36,8	17,1	15,5 ***	(3,5)	19,7 ***	(3,5)	-4,2	(3,5)
Huitième trimestre	31,6	34,7	16,6	15,0 ***	(3,4)	18,1 ***	(3,5)	-3,1	(3,5)
Neuvième trimestre	32,1	33,2	17,5	14,7 ***	(3,5)	15,8 ***	(3,5)	-1,1	(3,5)
Dixième trimestre	35,1	31,7	19,4	15,7 ***	(3,5)	12,3 ***	(3,5)	3,4	(3,6)
Onzième trimestre	37,8	34,6	21,9	16,0 ***	(3,6)	12,7 ***	(3,6)	3,3	(3,6)
Douzième trimestre	37,5	34,0	18,0	19,4 ***	(3,5)	16,0 ***	(3,5)	3,4	(3,5)
Taux d'emploi global (%)									
Premier trimestre	26,2	27,1	25,3	0,9	(1,8)	1,8	(1,8)	-0,9	(1,8)
Deuxième trimestre	35,2	30,4	25,1	10,1 ***	(2,7)	5,3 *	(2,7)	4,8 *	(2,7)
Troisième trimestre	42,2	37,9	27,9	14,3 ***	(3,2)	9,9 ***	(3,2)	4,4	(3,3)
Quatrième trimestre	47,7	42,4	30,1	17,7 ***	(3,3)	12,4 ***	(3,3)	5,3	(3,4)
Cinquième trimestre	47,7	43,2	31,5	16,2 ***	(3,5)	11,7 ***	(3,5)	4,5	(3,5)
Sixième trimestre	46,7	45,9	33,8	12,9 ***	(3,5)	12,2 ***	(3,5)	0,7	(3,6)
Septième trimestre	46,6	48,9	35,6	11,0 ***	(3,7)	13,3 ***	(3,7)	-2,3	(3,7)
Huitième trimestre	45,6	47,0	34,9	10,7 ***	(3,7)	12,1 ***	(3,7)	-1,4	(3,8)
Neuvième trimestre	45,1	45,9	35,1	10,0 ***	(3,7)	10,7 ***	(3,7)	-0,8	(3,8)
Dixième trimestre	48,0	44,1	35,0	13,0 ***	(3,7)	9,1 **	(3,7)	3,8	(3,8)
Onzième trimestre	50,0	47,8	39,0	11,0 ***	(3,8)	8,8 **	(3,8)	2,2	(3,8)
Douzième trimestre	50,7	46,5	38,6	12,1 ***	(3,8)	7,9 **	(3,8)	4,2	(3,8)

(suite)

Tableau A.3 : Incidence du PAS-plus ajustée sur l'emploi et les gains, par trimestre (suite)

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. gr. tém.		PAS comp. gr. tém.		PAS-plus comp. à gr. PAS	
	Groupe du PAS-plus (1)	Groupe du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Revenu									
Nombre d'heures de travail moyen (heures/mois)									
Premier trimestre	25,9	25,3	21,1	4,7	(3,2)	4,2	(3,2)	0,6	(3,2)
Deuxième trimestre	37,6	33,1	22,7	14,9 ***	(4,4)	10,4 **	(4,4)	4,4	(4,4)
Troisième trimestre	50,7	43,7	27,1	23,6 ***	(4,9)	16,6 ***	(4,9)	7,0	(4,9)
Quatrième trimestre	57,9	50,1	31,3	26,6 ***	(5,1)	18,8 ***	(5,1)	7,8	(5,1)
Cinquième trimestre	58,3	52,3	34,3	24,0 ***	(5,2)	18,0 ***	(5,3)	6,0	(5,3)
Sixième trimestre	58,5	57,2	37,0	21,5 ***	(5,5)	20,3 ***	(5,5)	1,3	(5,5)
Septième trimestre	60,6	66,2	40,0	20,6 ***	(5,9)	26,2 ***	(5,9)	-5,6	(6,0)
Huitième trimestre	58,1	62,5	38,0	20,0 ***	(5,7)	24,5 ***	(5,7)	-4,4	(5,7)
Neuvième trimestre	59,1	59,2	39,2	19,9 ***	(5,6)	20,0 ***	(5,6)	-0,1	(5,7)
Dixième trimestre	60,5	58,8	41,8	18,7 ***	(5,8)	16,9 ***	(5,8)	1,7	(5,8)
Onzième trimestre	64,9	61,9	46,5	18,5 ***	(5,8)	15,4 ***	(5,8)	3,1	(5,8)
Douzième trimestre	62,6	59,9	41,8	20,8 ***	(5,7)	18,1 ***	(5,6)	2,8	(5,7)
Gains moyens (\$/mois)									
Premier trimestre	126	121	107	19	(15)	14	(15)	5	(15)
Deuxième trimestre	199	178	119	80 ***	(24)	59 **	(24)	21	(24)
Troisième trimestre	299	239	153	146 ***	(31)	85 ***	(31)	61 **	(31)
Quatrième trimestre	348	293	191	157 ***	(34)	103 ***	(34)	54	(34)
Cinquième trimestre	350	305	215	135 ***	(34)	91 ***	(34)	44	(34)
Sixième trimestre	352	343	239	113 ***	(36)	104 ***	(36)	9	(36)
Septième trimestre	374	402	270	104 **	(41)	133 ***	(41)	-28	(41)
Huitième trimestre	380	383	260	120 ***	(40)	123 ***	(40)	-2	(40)
Neuvième trimestre	377	365	274	103 **	(40)	91 **	(40)	12	(41)
Dixième trimestre	423	394	309	114 **	(46)	84 *	(46)	29	(46)
Onzième trimestre	466	414	343	123 ***	(47)	71	(47)	52	(48)
Douzième trimestre	470	406	308	162 ***	(48)	99 **	(47)	64	(48)
Taille de l'échantillon (total = 820)	274	270	276						

Source : Les calculs sont fondés sur les données de l'enquête de suivi après 36 mois.

Notes : Les chiffres estimatifs pour les trimestres 1-5 sont établis en faisant la moyenne des estimations moyennes pour les trois mois d'un trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations de l'incidence. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 % et *** = 1 %.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles, en raison des valeurs manquantes.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

^a « Emploi à plein temps » s'entend comme un travail de 30 heures par semaine ou plus pendant au moins une semaine par mois.

Tableau A.4 : Incidence du PAS-plus ajustée sur l'aide au revenu et sur le versement du supplément et des paiements, par trimestre

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. gr. témoin		PAS comp. gr. témoin		PAS-plus comp. à gr. PAS	
	Groupe du PAS-plus (1)	Groupe du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Revenu									
Prestations d'aide au revenu (%)									
Premier trimestre	97,0	98,2	98,5	-1,5 *	(0,9)	-0,3	(0,9)	-1,2	(0,9)
Deuxième trimestre	88,0	88,7	94,2	-6,2 ***	(2,1)	-5,5 ***	(2,1)	-0,7	(2,1)
Troisième trimestre	76,0	77,1	89,1	-13,1 ***	(2,9)	-12,0 ***	(2,9)	-1,1	(2,9)
Quatrième trimestre	66,3	68,5	86,0	-19,7 ***	(3,3)	-17,5 ***	(3,3)	-2,2	(3,3)
Cinquième trimestre	60,6	63,8	81,8	-21,2 ***	(3,4)	-18,0 ***	(3,4)	-3,2	(3,4)
Sixième trimestre	58,0	62,2	78,8	-20,7 ***	(3,6)	-16,6 ***	(3,6)	-4,1	(3,6)
Septième trimestre	55,5	60,4	75,9	-20,5 ***	(3,6)	-15,5 ***	(3,6)	-5,0	(3,7)
Huitième trimestre	55,6	57,6	74,6	-19,0 ***	(3,7)	-17,0 ***	(3,7)	-2,0	(3,7)
Neuvième trimestre	52,9	57,8	74,1	-21,3 ***	(3,7)	-16,3 ***	(3,7)	-4,9	(3,7)
Dixième trimestre	52,8	58,9	74,4	-21,7 ***	(3,7)	-15,5 ***	(3,7)	-6,1 *	(3,7)
Onzième trimestre	51,0	58,1	70,7	-19,7 ***	(3,7)	-12,6 ***	(3,7)	-7,2 *	(3,8)
Douzième trimestre	49,4	58,1	68,3	-19,0 ***	(3,7)	-10,2 ***	(3,7)	-8,7 **	(3,8)
Prestations d'aide au revenu ou PAS (%)									
Premier trimestre	97,3	98,7	98,5	-1,3	(0,8)	0,2	(0,8)	-1,5 *	(0,8)
Deuxième trimestre	94,4	94,9	93,7	0,7	(1,7)	1,2	(1,7)	-0,4	(1,7)
Troisième trimestre	91,4	91,9	88,6	2,8	(2,1)	3,3	(2,1)	-0,5	(2,2)
Quatrième trimestre	88,4	89,9	85,7	2,7	(2,5)	4,2 *	(2,5)	-1,5	(2,5)
Cinquième trimestre	85,5	88,0	81,9	3,6	(2,7)	6,1 **	(2,7)	-2,5	(2,7)
Sixième trimestre	84,7	84,8	78,9	5,8 **	(2,8)	5,9 **	(2,9)	-0,1	(2,9)
Septième trimestre	83,1	84,0	76,1	7,0 **	(3,0)	7,9 ***	(3,0)	-0,9	(3,0)
Huitième trimestre	83,2	81,9	74,8	8,5 ***	(3,1)	7,2 **	(3,1)	1,3	(3,1)
Neuvième trimestre	79,3	80,9	74,3	5,0	(3,3)	6,6 **	(3,3)	-1,6	(3,3)
Dixième trimestre	80,6	81,7	74,5	6,1 *	(3,1)	7,2 **	(3,1)	-1,1	(3,2)
Onzième trimestre	80,6	81,7	70,6	10,0 ***	(3,2)	11,0 ***	(3,2)	-1,1	(3,2)
Douzième trimestre	79,0	82,4	68,4	10,6 ***	(3,3)	14,1 ***	(3,3)	-3,5	(3,3)

(suite)

Tableau A.4 : Incidence du PAS-plus ajustée sur l'aide au revenu et sur le versement du supplément et des paiements, par trimestre (suite)

	Niveau de revenu moyen			PAS-plus comp. gr. témoin		PAS comp. gr. témoin		PAS-plus comp. à gr. PAS	
	Groupe du PAS-plus (1)	Groupe du PAS (2)	Groupe témoin (3)	Incidence de l'incit. financier et des services (4)	Erreur-type (5)	Incidence de l'incit. financier seul (6)	Erreur-type (7)	Incidence propre aux services (8)	Erreur-type (9)
Revenu									
Versements moyens d'aide au revenu (\$/mois)									
Premier trimestre	695	699	706	-11	(11)	-7	(11)	-4	(11)
Deuxième trimestre	630	633	666	-36 **	(17)	-33 **	(17)	-3	(17)
Troisième trimestre	550	552	630	-80 ***	(22)	-78 ***	(22)	-2	(22)
Quatrième trimestre	485	506	623	-138 ***	(25)	-117 ***	(25)	-21	(25)
Cinquième trimestre	449	469	606	-158 ***	(27)	-137 ***	(27)	-20	(27)
Sixième trimestre	428	449	572	-143 ***	(28)	-122 ***	(28)	-21	(28)
Septième trimestre	400	432	537	-138 ***	(28)	-105 ***	(28)	-32	(28)
Huitième trimestre	408	422	536	-128 ***	(29)	-114 ***	(29)	-14	(29)
Neuvième trimestre	395	431	544	-149 ***	(29)	-112 ***	(29)	-37	(29)
Dixième trimestre	389	439	535	-146 ***	(29)	-96 ***	(29)	-51 *	(29)
Onzième trimestre	368	432	509	-140 ***	(29)	-77 ***	(29)	-63 **	(29)
Douzième trimestre	361	426	501	-140 ***	(29)	-75 **	(29)	-65 **	(29)
Revenu moyen provenant de l'aide au revenu et du PAS (\$/mois)									
Premier trimestre	700	704	705	-5	(10)	-1	(11)	-3	(11)
Deuxième trimestre	719	722	661	58 ***	(18)	61 ***	(18)	-3	(18)
Troisième trimestre	729	706	626	103 ***	(20)	80 ***	(20)	23	(21)
Quatrième trimestre	693	696	622	71 ***	(22)	74 ***	(22)	-3	(22)
Cinquième trimestre	674	672	609	66 ***	(24)	63 ***	(24)	2	(25)
Sixième trimestre	664	651	572	92 ***	(25)	79 ***	(25)	13	(25)
Septième trimestre	626	632	539	87 ***	(26)	93 ***	(26)	-6	(26)
Huitième trimestre	628	608	536	91 ***	(26)	72 ***	(26)	19	(26)
Neuvième trimestre	605	612	545	60 **	(28)	67 **	(28)	-7	(28)
Dixième trimestre	629	631	536	94 ***	(28)	96 ***	(28)	-2	(28)
Onzième trimestre	600	619	508	92 ***	(26)	111 ***	(26)	-19	(27)
Douzième trimestre	571	601	501	70 ***	(27)	99 ***	(27)	-29	(27)
Taille de l'échantillon (total = 820)	274	270	276						

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et sur les dossiers de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP).

Notes : Les estimations pour les trimestres 1-12 sont calculées à partir de la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois d'un trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations de l'incidence. Les niveaux de signification statistique sont exprimés comme suit : * = 10 %, ** = 5 % et *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

Bibliographie

BATTLE, K. *Transformation: Canadian Social Policy Since 1985*, document présenté à l'assemblée annuelle de l'American Sociological Association, Toronto, 1997.

LIN, Winston, Philip K. ROBINS, David CARD, Kristen HARKNETT et Susanna LUI-GURR. *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1998.

MICHALOPOULOS, Charles, David CARD, Lisa A. GENNETIAN, Kristen HARKNETT et Philip K. ROBINS. *Le Projet d'autosuffisance après 36 mois : Effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2000.

QUETS, Gail, Philip K. ROBINS, Elsie C. PAN, Charles MICHALOPOULOS et David CARD. *Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? : Résultats de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1999.

